

NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



50701
Distr.
GENERALE



E/CN.14/AS/I/6
26 novembre 1965

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
ET CENTRE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
Colloque sur le développement industriel en Afrique
Le Caire, 27 janvier - 10 février 1966

COLLOQUE REGIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL
EN AFRIQUE

(Document présenté par la République fédérale de la Nigéria)

COLLOQUE REGIONAL SUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL EN AFRIQUE
 RAPPORT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE DE LA NIGERIA

Introduction

La République fédérale de la Nigéria couvre une superficie de 570.670 km² et sa population compte 55 millions d'habitants. Le pays est divisé en quatre provinces dont chacune a un premier ministre et un parlement formé de deux assemblées délibérantes. En vertu de la Constitution de la République fédérale, l'expansion industrielle requiert la participation du pays tout entier, chaque province étant chargée de diriger les activités industrielles qui relèvent de sa juridiction. Le Gouvernement fédéral participe aux efforts déployés à l'échelon de la province et en assure la coordination; en outre, il se charge d'élaborer les projets d'importance nationale, tels que ceux qui relèvent de la sidérurgie.

2. Le développement de la Nigéria n'a pris de l'ampleur qu'après le début de la deuxième guerre mondiale, au moment où le pays a été coupé de la Grande-Bretagne. Depuis la fin de la guerre, toutefois, et surtout depuis l'accession de la Nigéria à l'indépendance en octobre 1960, les industries manufacturières se sont créées à une cadence de plus en plus rapide. Il n'empêche que la Nigéria est encore à l'heure actuelle un pays agricole où l'agriculture représente plus de 60 pour 100 du produit national brut du pays, pourcentage qui était encore beaucoup plus élevé il y a vingt ans. Quant au secteur des industries manufacturières de l'économie, il figure pour moins de 2 pour 100 dans le P.N.B qui atteignait 1.072 millions de livres en 1963. Le revenu national brut est passé de 900 millions de livres en 1958 à 1.072 millions en 1963. Pendant la même période, l'apport des industries manufacturières et artisanales au P.N.B. a augmenté de 43,4 millions à 57,4 millions de livres.

3. Une forte proportion du P.N.B. - plus de 80 pour 100 - est affectée essentiellement aux dépenses de biens de consommation de première nécessité (aliments, vêtements et logement). Il s'ensuit que la plupart des manufactures de la Nigéria ont été créées pour répondre à ces besoins.

En outre, on ne peut pas compter sur l'épargne intérieure privée pour apporter une contribution appréciable à l'accumulation de capitaux. Les dépenses d'industrialisation devront, pour l'essentiel, être supportées par le secteur public de la Nigéria et par les investissements étrangers. Mais, comme les fonds limités du Gouvernement nigérien font l'objet de sollicitations multiples, une très forte proportion des moyens de financement industriel doit être trouvée à l'extérieur.

4. Le développement industriel de la Nigéria se heurte non seulement à une insuffisance de capitaux mais aussi à d'autres problèmes, non moins graves, dont la pénurie de cadres de direction compétents et la faible demande effective de la plupart des produits industriels. Le problème de la demande intérieure de certains produits des industries manufacturières de la Nigéria met en jeu, non seulement le faible niveau du revenu (25 à 30 livres, selon les estimations), mais encore, la concurrence des produits manufacturés importés, lorsque ces produits sont préférables par leurs prix ou leur qualité aux produits locaux. Cette situation, toutefois, ne cesse de s'améliorer grâce à la structure protectionniste du tarif douanier. Quant aux exportations, la production des industries manufacturières de la Nigéria est orientée de façon à couvrir la demande des consommateurs nigériens. Les exportations de produits manufacturés, qui n'ont jamais représenté un pour 100 de la valeur totale des exportations du pays sont, en majeure partie, dirigées vers les pays africains voisins. Il y a là encore un problème pour l'expansion industrielle de la Nigéria : comment intensifier les exportations des produits manufacturés vers les pays européens et les Etats-Unis ?

5. D'un autre côté, la Nigéria possède de grandes ressources naturelles fort utiles, une assez bonne infrastructure, une main-d'oeuvre disposée à travailler et une administration qui encourage activement les entreprises industrielles.

6. En gros, on peut diviser les industries de la Nigéria en deux catégories principales. Dans la première figurent les industries implantées en fonction des matières premières : abattoirs, usines d'égrènage du coton, fonderies d'étain au nord; usines de décorticage du riz, savonneries et huileries (huile de palme) à l'est; transformation du caoutchouc, scieries et conserveries à l'ouest et au centre-ouest. Cette catégorie figure pour environ la moitié dans toutes les activités manufacturières du pays. L'autre catégorie qui comprend les industries implantées en fonction des débouchés, ouverte à leurs produits, représente approximativement l'autre moitié des activités manufacturières. Dans cette catégorie figurent les cimenteries de l'est et de l'ouest (et celle en construction au nord), les usines de montage de bicyclettes, les installations de traitement du bitume et les usines d'amiante ciment à l'est et à l'ouest. Figurent également dans cette catégorie les usines textiles, les brasseries, les manufactures de cigarettes, de mobilier, d'ouvrages en métal, de pneus, les usines de montage d'appareils électriques, etc... qui sont implantées dans toutes les régions.

7. Les autorités nigériennes sont parfaitement conscientes du déséquilibre de l'économie nationale et elles ont cherché à réduire, à restreindre le chômage et le sous-emploi et, d'une manière générale, à accroître le bien-être de la nation. Elles voient dans le développement industriel un moyen d'atteindre ces objectifs cruciaux. Elles font des efforts résolus pour installer l'industrie manufacturière sur des fondations solides, pour créer et intensifier des activités manufacturières et d'accumuler des capitaux qui permettraient de poursuivre ce développement. Les mesures prises à ces fins, les progrès déjà accomplis et les difficultés rencontrées font l'objet ci-après d'un exposé détaillé.

A. Importance des industries manufacturières au stade actuel de l'économie nationale.

8. Dans une étude globale de l'économie nigérienne en 1954, la Banque mondiale a évalué la part de l'industrie dans le produit intérieur brut à 10,5 pour 100 en 1952-53. Toutefois, la Banque avait utilisé le terme "industrie" dans un sens très large, qui recouvrait non seulement les

industries manufacturières, mais aussi la production artisanale, la construction et la production d'énergie. De son côté, le Professeur Stolper, faisant appel à une définition plus étroite, a estimé ce chiffre à 1,5 pour 100 en 1960.

9. Quoiqu'il en soit, la vérité sans voile, c'est que l'apport des industries manufacturières au produit national brut de la Nigéria est extrêmement faible - inférieure à 2 pour 100. Les exportations de produits manufacturés ont toujours figuré pour moins de 1 pour 100 dans la valeur totale des exportations. Les tableaux suivants viennent à l'appui de ces données.

TABLEAU 1

Produit intérieur brut de la Nigéria de 1958-1959 à 1962-1963
par branches d'activités aux prix constants de 1957-1958

(en millions de livres)

Branche d'activité	1958-59	1959-60	1960-61	1961-62	1962-63
1. Agriculture, élevage, pêches et sylviculture	619,9	613,0	640,0	665,6	694,1
2. Industries extractives (dont les prospections pétrolières)	7,0	6,6	8,4	13,8	18,2
3. Industries manufacturières et artisanales	43,4	48,1	52,9	55,3	57,4
4. Bâtiment et construction	22,9	32,1	33,3	27,5	29,2
5. Services publics (électricité et eaux)	2,4	2,9	3,6	4,5	5,2
6. Transports et communications	32,0	35,4	40,5	46,5	46,5
7. Administration publique et défense nationale	24,4	31,3	29,7	32,0	32,0
8. Education	19,8	23,1	25,0	27,0	30,0
9. Services sanitaires	3,1	3,6	3,7	3,3	5,0
10. Banque, assurances et autres établissements financiers	2,3	2,8	2,8	2,9	3,0
11. Autres services	14,1	15,4	17,8	18,5	19,9
12. Distribution (dont offices de commercialisation)	108,7	124,2	123,6	116,6	131,9
Produit intérieur brut aux prix constants des facteurs en 1957	900,0	938,5	981,3	1.014,0	1.072,3

TABLEAU 2
Exportations des produits manufacturés

	1954	1956	1958	1960	1961	1963
Quantité en millions de livres	1,057	1,114	1,208	1,506	1,600	1,798
Pourcentage de la valeur totale des exportations	0,7	0,8	0,9	0,9	0,9	0,97

Sources : Nigéria, Service des statistiques, Trade Report, 1958;

Abstract of Statistics, 1960 ; Nigeria Trade Summary, décembre 1960.

10. Pour la période 1950 à 1960, la formation brute de capital de la Nigéria a représenté en moyenne 11,3 pour 100 du produit national brut. Pendant la dernière décennie, on a constaté une tendance constante à la hausse, c'est ainsi qu'en 1960, ce chiffre est monté à 15,4 pour 100. En 1960 les installations et le matériel (c'est-à-dire les investissements dans le secteur des industries manufacturières) représentaient 20,62 millions de livres, soit 13 pour 100 du total des investissements en capital fixe. Depuis l'indépendance, ce chiffre a augmenté sensiblement, ce qui dénote l'importance accrue que l'on attache à l'industrie manufacturière dans l'économie nationale.

11. Une autre indication de cette importance est la place que les industries manufacturières occupent dans l'emploi. Les statistiques de la répartition de la main-d'oeuvre donnent une indication générale de la position des diverses industries dans l'économie nationale; mais des statistiques utilisées à cette fin doivent être interprétées avec prudence, parce qu'elles ne tiennent pas compte du capital investi par travailleur. De plus, il n'est pas toujours facile de dire où une industrie s'arrête et où une autre commence, notamment lorsqu'une entreprise se lance dans un certain nombre d'activités qui n'ont pas de rapport avec son objectif propre. Compte tenu de ces réserves, on peut considérer que les chiffres du tableau 3 montrent l'importance relative des industries manufacturières par rapport aux industries principales de la Nigéria.

TABLEAU 3

Emploi réel dans l'industrie de 1958 à 1962

Année	Agriculture	Industries extractives	Industries manufacturières	Construction	Electricité	Commerce	Transport et communications	Services	Divers	Total
Sept. 1958	24.862	49.506	29.154	116.596	9.847	43.780	46.943	117.678	2.618	440.984
Sept. 1959	25.615	41.244	32.000	96.860	16.309	38.982	45.838	136.519	-	433.367
Sept. 1960	40.113	43.105	32.821	112.719	8.340	39.974	39.272	183.604	-	499.948
Déc. 1961	37.254	27.347	34.263	89.303	11.248	37.551	42.737	143.172	-	422.875
Déc. 1962	31.308	47.817	53.125	100.793	16.545	38.925	49.831	180.461	-	518.805

Remarques : i) Les chiffres pour le Cameroun méridional ont été exclus à partir de 1958;

- ii) Le chiffre de 2400 qui avait été omis pour les industries extractives en 1961 a été ajouté lorsqu'on a calculé le rapport existant entre les industries manufacturières et l'emploi total.

Il ressort du tableau que les effectifs de travailleurs employés dans les industries manufacturières ont augmenté progressivement de 1958 à 1962. Les chiffres réels, qui sont respectivement de 29.154, 32.000, 32.821, 34.263 et 53.225, donnent l'impression que le secteur des industries manufacturières croît rapidement, mais en regardant ces chiffres de plus près, on constate que cette croissance n'est pas uniforme d'une année sur l'autre.

12. Les chiffres non officiels provenant des données qui ont servi à établir le Répertoire industriel actuel pour 1964 montrent que les effectifs totaux de main-d'oeuvre employés dans les manufactures qui utilisent au moins dix travailleurs s'élèvent approximativement à 105.000. Ce chiffre est à peu près le double de celui qui figure dans l'Employment and Earnings Survey (53.125 en décembre 1962). En 1964, au moins 14.000 nigériens ont trouvé des emplois dans les nouvelles manufactures. En 1958, les industries manufacturières employaient 29.154 travailleurs et en 1962, le chiffre enregistré atteignait 53.125. Si imprécis que puissent être ces chiffres, - comme le montrent les chiffres non officiels du Répertoire industriel - il n'en est pas moins évident que les effectifs de main-d'oeuvre employés dans l'industrie manufacturière ont considérablement augmenté.

B. Structure actuelle des industries manufacturières

13. Dans l'ensemble, la production des industries manufacturières de la Nigéria est orientée vers le remplacement des importations. Deux facteurs essentiels déterminent l'implantation des usines : la proximité des matières premières et la proximité des débouchés. Les activités des industries manufacturières vont de la transformation des produits agricoles aux montages électroniques, mais le pays ne possède pas encore, à proprement parler, de manufacture de vaste envergure.

14. Les principales branches des industries manufacturières sont les produits alimentaires, la bière et les boissons non alcoolisées, les textiles, les chaussures, le sciage, le mobilier, l'imprimerie et l'édition, les articles en caoutchouc, les huiles, les ouvrages en métal et les réparations des véhicules à moteur. Une raffinerie de pétrole à Port Harcourt au Nigéria oriental et une sucrerie, à Ilorin en Nigéria septentrional, entreront en service très prochainement. Il s'agit là de deux grands projets nationaux dont la production desservira le marché national et, on l'espère, le marché d'exportation.

Les travaux de la future papeterie de Jebba, en Nigéria septentrional, ont débuté et le projet de création d'une usine sidérurgique a déjà atteint un stade assez avancé. Il s'agit, là encore, de deux projets de grande envergure entrepris par le Gouvernement fédéral.

15. Les tableaux 4, 5, 6 et 7 (voir pages 68 à 71) donnent pour les principales branches des industries manufacturières, les effectifs de main-d'oeuvre employée, les traitements et salaires versés, la valeur de la production et les dépenses en capital.

16. La plupart des manufactures sont de petite dimension. Rares sont celles qui emploient 2.000 travailleurs ou un peu plus. Au nombre de ces industries figurent une manufacture de tabac à Ibadan (Nigéria occidental), deux usines textiles à Zaria et Kaduna (Nigéria septentrional), une manufacture de meubles à Kaduna (Nigéria septentrional), une manufacture de contre-plaqué et de bois et une manufacture de caoutchouc à Zapcle (centre-ouest de la Nigéria) une manufacture de caoutchouc à Calabar (Nigéria oriental), deux huileries (huile de palme et huile d'amande) en Nigéria oriental. Actuellement, la plus grosse branche industrielle du pays est celle des textiles.

17. En Nigéria, dans la catégorie des petites industries, les entreprises privées, autochtones et étrangères, prédominent. Il existe pourtant certaines entreprises extrêmement importantes qui sont patronnées et dirigées par les gouvernements de la Fédération ou par leurs services, ainsi que d'autres manufactures gérées par l'Etat avec participation d'entrepreneurs étrangers. Au nombre de ces entreprises d'Etat figurent trois cimenteries, des usines textiles, une distillerie, une verrerie, une raffinerie de pétrole et une sucrerie. Le manque d'entrepreneurs et la modicité des capitaux privés constituent la raison essentielle de l'existence d'entreprises d'Etat, au stade actuel de développement économique de la Nigéria. Toutefois, on n'a pas l'intention que cette situation dans le secteur des industries manufacturières demeure une caractéristique permanente de l'économie nigérienne. Les sociétés qui sont actuellement dirigées par l'Etat seront confiées au secteur privé, lorsqu'elles seront solidement implantées et que ce secteur disposera de capitaux suffisants pour acquérir les actions de ces sociétés.

18. Dans l'ensemble, cependant, sur le plan des investissements globaux, le secteur privé de l'économie vient en tête, ce qui ressort de la comparaison des investissements du secteur public et privé figurant au tableau 8.

TABEAU 8

Comparaison des investissements privés et publics aux prix constants de 1957
(en millions de livres)

	1958-59	1959-60	1960-61	1961-62	1962-63
Secteur public	50	64	61	56	55
Secteur privé	59	63	66	84	82
	109	127	127	140	137

Ce tableau montre que les investissements privés ont été supérieurs aux investissements publics pendant presque toute la période considérée. En outre, la cadence d'accroissement des investissements privés est beaucoup plus rapide que celle des investissements publics.

19. La plupart des plus importantes entreprises privées de la Nigéria appartiennent à des étrangers (produits alimentaires, métaux, produits pharmaceutiques, ouvrages en bois, manufactures de pneus et même textiles). Les apports de capitaux privés de l'étranger se sont élevés aux environs de 24 millions de livres en 1959, 19 millions en 1960, 30 millions en 1962 et qu'ils ont été estimés à 10,4 millions en 1962 et à 15 millions en 1963. Il est vrai qu'une plus grande fraction des fonds est allée aux industries manufacturières, notamment depuis que les entrepreneurs étrangers se sont intéressés non plus au commerce pur mais à la fabrication, sous l'effet de la politique de développement industriel adoptée par le Gouvernement.

20. Les entreprises étrangères donnent de meilleurs résultats que les entreprises indigènes ce qui n'est guère surprenant si l'on songe que celles-là sont mieux placées que celles-ci, qu'il s'agisse de tours-de-main techniques, de gestion et de disponibilités. Alors que l'entrepreneur

étranger peut recruter des cadres supérieurs expérimentés et des techniciens qualifiés, la plupart des entrepreneurs locaux ne peuvent y parvenir. De plus, alors que l'entrepreneur étranger peut financer des projets coûteux mais extrêmement rentables, l'entrepreneur local qui manque de fonds et, dans certains cas, hésite à s'associer à d'autres dans une entreprise, doit lutter avec des projets de petite envergure, peu coûteux et moins rentables.

Méthodes de financement industriel : Etudions maintenant les diverses méthodes de financement des entreprises industrielles en Nigéria.

Sources des fonds

- a) La Nigerian Industrial Development Bank (Banque nigérienne de développement industriel)
 - b) Le Federal Loans Board (Office fédéral de crédit)
 - c) Le Revolving Loans Fund for Industry (Fonds de crédits industriels renouvelables)
 - d) Les Commercial Banks (Banques commerciales)
 - e) La participation de l'Etat
 - f) L'épargne privée des entrepreneurs
- a) La Nigerian Industrial Development Bank : A l'origine, la banque était une société d'Etat. Elle est habilitée à émettre des emprunts. Actuellement, la Banque centrale de la Nigéria et la Société internationale de financement détiennent des actions de la banque qu'elles mettent sur le marché national en temps opportun; par cette mesure, le caractère essentiellement non étatique de la banque est préservé. Hormis le personnel d'exécution, la banque a un conseil d'administration. Certains des objectifs pour lesquels la banque a été créée sont les suivants :
- i) aider les entreprises de production du secteur privé de la Nigéria;
 - ii) acquérir, souscrire, acheter pour investir et détenir des valeurs, actions, obligations, titres et toutes autres valeurs mobilières unis ou garantis par une société, par une entreprise constituée ou non en société ou par un membre d'une association.

b) Le Federal Loans Board qui a été créé en 1956 en application de l'Industrial Loans (Lagos and Federation) Ordinance de 1956, (Arrêté de 1956 sur les prêts industriels) a pour objectif d'accorder, sous réserve de l'approbation du Conseil des ministres, des prêts jusqu'à concurrence de 50.000 livres pour les projets industriels de la Fédération nigérienne. Cet office gère le capital de 300.000 livres (complété périodiquement) qui est inscrit dans le programme économique au titre de l'assistance financière à l'industrie. En vertu de l'Arrêté de 1956, l'Office peut accorder des prêts pour les projets destinés au développement industriel de la Fédération, avec toute faculté d'interpréter le terme "industrie" dans un sens large.

21. Le Federal Loans Board adresse les demandes de prêt au Ministre de l'industrie qui, après acceptation, les soumet au Conseil des Ministres pour approbation.

c) Le Revolvin. Loans Fund for Industry

i) Ce fonds de roulement a été créé en 1959. La sortie des fonds est réglementée par les Public Funds of the Federation (Disbursement Amendment) Rules de 1959, parues dans la Legal Notice No 211 de 1959. Le fonds est constitué par ces sommes fournies à l'origine au Gouvernement du Royaume-Uni par le Gouvernement des Etats-Unis, en application de l'Economic Co-operation Act de 1958.

ii) La réglementation stipule que "les fonds seront affectés à des prêts d'aide à la création, à l'expansion ou à la modernisation, dans la Fédération de la Nigéria, des entreprises industrielles orientées vers la production ainsi qu'à la prestation de services aux industries. Les prêts peuvent être consentis aux sociétés publiques ou privées à responsabilité limitée constituées en Nigéria ou aux sociétés enregistrées dans lesquelles la Nigéria a une participation et qui fournissent, aux nigériens, des moyens de formation suffisants de gestion et de technique;

les prêts ne doivent pas constituer la totalité du capital mais ils doivent fournir un complément au financement de l'entreprise, l'objectif étant de ne consentir des prêts que dans la mesure où ils sont nécessaires au développement d'une entreprise."

iii) Le Revolving Loans Fund est géré par le Ministre fédéral de l'industrie qui forme un Comité consultatif chargé d'examiner les demandes de prêts et de recommander celles qui sont jugées acceptables. Chaque demande de prêt est approuvée, en dernier ressort, par le Conseil des ministres.

d) Les banques commerciales sont autorisées à effectuer les opérations bancaires courantes. Elles ont prêté des capitaux à long et à court terme à des industriels nigériens. La deuxième annexe de la Nigerian Banking Act exige que les banques commerciales établissent un état analytique des prêts et avances, qui indique approximativement le montant des crédits alloués aux divers secteurs. Les banques commerciales ont contribué, par les moyens en leur pouvoir, au développement économique du pays.

e) Participation des pouvoirs publics : La Nigéria, pays en voie de développement ayant un faible revenu par habitant, manque des capitaux nécessaires à son développement. Les modestes disponibilités sont entre les mains des entrepreneurs nigériens qui commencent seulement à prendre conscience de l'intérêt que présentent les investissements. De ce fait, à titre de mesure d'encouragement, les pouvoirs publics participent directement aux investissements dans les grosses industries, étant entendu qu'ils céderont leurs intérêts aux ressortissants du pays lorsque ceux-ci pourront les acquérir. C'est ainsi que de nombreuses industries ont été créées, généralement avec une participation qui résulte de l'initiative gouvernementale. Cette participation directe des pouvoirs publics continuera certainement, jusqu'à ce que l'ensemble de la population soit consciente de l'importance des investissements et que les industriels soient préparés à prendre davantage de risques, sans manifester une prudence et une crainte excessives à l'égard des incertitudes auxquelles ils pourraient avoir à faire face.

f) Epargne privée des chefs d'industrie. Si les pouvoirs publics ont une participation directe dans l'industrie, cela tient en partie à l'insuffisance de fonds d'investissement disponibles dans le secteur privé et surtout au manque d'initiative et de sens des affaires que l'on constate chez la plupart des industriels et entrepreneurs éventuels. Mais, malgré cela, l'épargne privée va désormais être mobilisée pour le financement du développement industriel du pays. C'est par l'épargne que des hommes d'affaires ont monté des entreprises dont ils assuraient seule la responsabilité, dans certains cas, ils ont mis en commun leurs économies pour créer des sociétés en nom collectif, des sociétés privées et des sociétés coopératives qui avaient toutes pour objectif la mise au point et le financement de tel ou tel projet industriel. Les encouragements apportés par l'Etat à ces entreprises privées, sous forme d'exonérations fiscales et de prêts donne actuellement une impulsion plus considérable que jamais à une expansion accélérée du secteur privé.

Equipement industriel : Lorsqu'on analyse la façon dont évolue l'offre de matériel et d'équipement industriel, on découvre un phénomène intéressant. De 1960 à 1963, le Royaume-Uni venait en tête, représentant plus de 50 pour 100 du total de l'équipement et du matériel acheté par la Nigéria, l'Allemagne de l'ouest venant en seconde place avec une moyenne de 20 pour 100. Pendant la même période, les Pays-Bas venaient au dernier rang avec 2 pour 100. Les Etats-Unis, la France, l'Italie, la Belgique et le Luxembourg figuraient chacun pour 4 pour 100 dans ce total. En 1964, la situation a changé. L'Allemagne de l'ouest est passée au premier rang avec 34 pour 100, suivie du Royaume-Uni, avec 28 pour 100. Le Japon a remplacé les Pays-Bas à la dernière place avec 2 pour 100. En 1964, le pourcentage moyen des importations venant des autres pays : Italie, Suède, Etats-Unis, France, se situait à environ 8 pour 100.

Transports : Le progrès économique résulte de l'association d'un certain nombre de facteurs : il peut s'agir de mesures législatives, d'une meilleure organisation commerciale, de l'expansion des transports, du perfectionnement des techniques, mais aucun de ces facteurs ne peut être séparé des autres puisque c'est leur association qui tend à favoriser

la croissance économique. Le progrès industriel et commercial et l'expansion sont donc deux facteurs qui réagissent l'un sur l'autre, par leur bénéfice mutuel. L'évolution économique moderne de la Nigéria est largement liée à l'ouverture d'un immense arrière-pays, grâce à la création de diverses formes de transport. Dans la dernière partie du XIX^{ème} siècle, les Européens qui ne se contentaient pas de n'opérer que sur la côte, ont poussé vers l'arrière pays leur trafic d'échanges, en remontant le Niger et le réseau de rivières et d'affluents qui sillonnent la vaste région du delta. Au début de ce siècle, les fleuves et les affluents dont dépendaient essentiellement les transports ont été remplacés par le chemin de fer, dès l'achèvement en 1912 de la liaison Lagos-Kano. Le réseau routier qui a été développé plus tard n'a pris de l'importance qu'au moment de l'apparition des véhicules automobiles, vers les années 1920 et 1930.

22. Depuis la deuxième guerre mondiale et les événements politiques orientés vers l'autonomie, la Nigéria s'est lancée dans un programme d'industrialisation pour assurer son développement économique. Pour industrialiser un pays, il faut disposer de sources d'énergie et de moyens de transport et de communications téléphoniques suffisamment abondants et peu coûteux. Au départ, aucun de ces moyens qui constituent l'infrastructure d'un pays, ne remplissait ces conditions. Il était donc urgent de donner la priorité à la mise en état et au développement de l'infrastructure économique du pays et il n'est pas besoin d'insister sur le rôle des moyens de transport. L'objectif essentiel de la politique de transport pratiquée par le Gouvernement fédéral a été de répondre à toutes les exigences de l'économie, tout en limitant au maximum les dépenses.

23. A cette fin, le Gouvernement a adopté le principe de maintenir un juste équilibre entre les demandes de transport de marchandises et de personnes, compte tenu des moyens dont disposait la Fédération. Comme l'importance économique des transports ne consiste pas seulement à couvrir la distance, évaluée en kilomètres ou en minutes, qui sépare les producteurs des consommateurs, mais aussi à le faire de façon rentable, évaluée en fonction du coût du transport, le Gouvernement, en tant que coordinateur du réseau des transports du pays, part du principe que chaque

forme de transport doit servir essentiellement au type de service pour lequel il est le mieux adapté au point de vue du coût réel et des services effectifs. Actuellement, les industries manufacturières de la Nigéria travaillent pour le marché national. L'ampleur du marché des produits manufacturés ou le volume de la demande de ces produits est fonction de la distance qui sépare les producteurs des consommateurs et des moyens de transports capables de couvrir cette distance. Plus les moyens utilisés à cette fin seront efficaces, plus les débouchés seront étendus et plus les produits seront spécialisés. Cela suscitera à la longue une augmentation de la productivité et une élévation du niveau de vie. Comme le coût du transport influe très fortement sur le prix de revient du producteur, il est important, non seulement pour le Gouvernement mais aussi pour toute branche ou secteur de l'économie, que les moyens de transports soient suffisants et de bonne qualité.

24. Comme nous l'avons dit au paragraphe précédent, les transports sont essentiels à la spécialisation, à l'accumulation et à l'échange des excédents. L'expansion industrielle doit donc aller de pair avec le développement de l'infrastructure de l'économie, dans laquelle les transports ne jouent pas le moindre rôle. L'emplacement des industries manufacturières de la Nigéria a été déterminé après une étude attentive des problèmes de fabrication, où les transports jouent un rôle prédominant. Actuellement, les moyens de transport qu'on peut utiliser dans le pays sont suffisants pour répondre aisément aux demandes des producteurs. Les industries ont été implantées à l'intérieur ou à proximité des grands centres urbains qui sont bien desservis par les moyens de transport. De plus, tant le Gouvernement fédéral que les Gouvernements provinciaux ont créé des domaines industriels, bien que les problèmes de transport n'aient pas été la cause déterminante du choix de l'emplacement. Certains d'entre eux, pour n'en citer que quelques-uns, sont situés dans les villes suivantes ou à leur proximité : Lagos, Ikeja, Trans-Amadi - Port Harcourt, Aba, Kaduna, Kano, Laria, Ibadan, etc. De nombreuses industries sont bien desservies par le chemin de fer, par les voies fluviales, par la route ou par plusieurs de ces moyens de transport. C'est le cas des cimenteries

de Kkalagu et d'Ivekoro, de la manufacture de contreplaqué de Sapale, de la manufacture de caoutchouc de Benin et de bien d'autres qui sont situées à Iugu, Abeokuta etc..

25. En résumé, la situation actuelle des moyens de transport de la Nigéria se présente ainsi :

a) Routes

26. Depuis la guerre, on a assisté à une expansion considérable tant du réseau que du trafic routier. La Nigéria possède 7.225 km de routes asphaltées. En 1960, on estimait que le réseau routier de la Nigéria était de 72.000 km, dont 12.000 km de routes principales "A" et "B". Les routes principales "A" relient la capitale fédérale aux capitales des provinces qu'elles raccordent aux autres grandes villes, et aux ports, en assurant les communications de la Nigéria avec les pays limitrophes. Elles comprennent i) deux routes principales "A" qui vont de Lagos et Port Harcourt au sud à la frontière septentrionale de la Nigéria et ii) quatre routes est-ouest, dont deux au sud du système Niger-Bénoué et deux au nord. Les routes principales "B" raccordent les villes provinciales et de district ainsi que les autres grandes villes au réseau routier "A". Elles relient ces villes entre elles ainsi qu'aux ports et aux centres ferroviaires. Les industries manufacturières sont bien desservies par des transports routiers suffisants. De nouvelles routes sont construites pour assurer la liaison, dès qu'elles commencent à fonctionner, entre les nouvelles industries (sucrierie de Bacita, manufacture d'allumettes d'Ilorin) et leurs débouchés dans les centres les plus peuplés de la Nigéria.

b) Chemins de fer

27. Les chemins de fer qui ont ouvert le pays bien avant que les routes soient construites et qui jouent encore un rôle essentiel dans le développement de la Nigéria, relèvent du Gouvernement fédéral. Ils sont exploités par la Nigerian Railways Corporation (société des chemins de fer nigériens), organisme d'Etat dont le siège est à Lagos. Le réseau ferroviaire est long de 4.150 km, les voies ont un écartement de 1m06. Elles relient Kano, Kaura Namoda, Nguru et Maiduguri, au nord, à Lagos et Port Harcourt

au sud. Il existe des voies de raccordement entre Minna et Baro sur le Niger (actuellement utilisée exclusivement pour le transport des marchandises) et entre Iraw et Idogo. La voie de raccordement de Jos à Haiduguri (540 km) a été ouverte en novembre 1964.

28. La rapidité avec laquelle le producteur reçoit les matières premières à l'usine et avec laquelle il peut envoyer les produits finis sur le marché est d'une importance primordiale. Dans les deux cas, le transport était autrefois assuré par les chemins de fer nigériens qui ont eu ensuite à compter avec la concurrence des autres transporteurs du pays. Actuellement, les chemins de fer jouissent encore en certains endroits d'un quasi-monopole, comme, par exemple, pour la construction des embranchements aboutissant aux cimenteries d'Ewakoro et de Kkalagu et à la grosse raffinerie de pétrole d'Elelenwa en Nigéria oriental (actuellement en construction).

c) Réseau fluvial

29. Le système fluvial du Niger et de la Bénoué est très important car il peut, en pratique, remplacer la voie ferrée. Le Niger est maintenant navigable toute l'année jusqu'à Onitsha (240 km à partir de la mer). En amont d'Onitsha, jusqu'à Baro, le fleuve est navigable d'avril à juin pour de petits bateaux. La Bénoué n'est praticable que d'août à septembre pour les bateaux à faible tirant d'eau, puis elle est navigable jusqu'à Yola, et au-delà de la frontière. Les petits bateaux peuvent naviguer, pendant une grande partie de l'année, sur le Niger. Il est vraisemblable que le barrage de Kainji, dès son achèvement, sera très favorable au trafic fluvial. L'amélioration de la navigabilité qui résultera de la construction du barrage contribuera non seulement à abaisser le prix du transport fluvial mais aussi à accroître l'utilisation des services fluviaux pour l'acheminement des matières premières telles que le coton et les arachides du nord vers les usines du sud. L'usine sidérurgique en projet, qui utilisera les minerais de houille et de fer d'Idah et d'Onitsha, bénéficiera sans aucun doute de l'utilité du système fluvial du Niger et de la Bénoué.

d) Réseau aérien

30. Les Nigerian Airways/N.A.A.C. (Nigeria) Ltd. exploitent quelques lignes intérieures reliant les capitales provinciales et toutes les grandes villes commerciales à Lagos. Le programme de la Compagnie est conçu pour faire face à une augmentation du trafic intérieur, qui, selon les prévisions, doit atteindre de 5 à 15 pour 100 entre 1962 et 1968. Actuellement, les services aériens ne sont guère utilisés pour les transports du secteur industriel, mais dans un pays aussi vaste que la Nigéria où les centres urbains sont séparés par de grandes distances, l'intérêt des services aériens est indéniable.

e) Ports

31. Créée en 1954, l'Administration des ports nigériens (Nigerian Ports Authority - N.P.A.) où sont représentés les gouvernements provinciaux, est un organisme d'Etat chargé de diriger, d'administrer et d'entretenir les principaux ports du pays. Les ports d'Apapa et de Port Harcourt se sont considérablement développés tandis que ceux de Koko, de Warri et d'Esravos Bar sont en cours d'aménagement. Cette expansion doit permettre d'accélérer la livraison des matières premières comme des produits manufacturés.

Programme pour les années à venir

32. Le Gouvernement s'est engagé dans les travaux suivants : achèvement du barrage de Kainji, aménagement de la terre d'Esravos, amélioration de plusieurs ports et développement des auxiliaires de navigation (bouées pour signaler les passes, navigation de nuit, prévisions du niveau des fleuves). Il procède à l'amélioration de l'accès de Port Harcourt jusqu'au fleuve Bonny et aménage le port de Koko. Le Gouvernement a déjà entrepris de prolonger les wharfs d'Apapa et de Port Harcourt pour augmenter le nombre des postes d'amarrage offerts aux bâtiments de mer qui chargent les matières premières et déchargent les biens d'équipement et leur assurer une rotation plus rapide.

33. La Société des chemins de fer nigériens continue de procéder à des enquêtes sur le trafic dans diverses régions du pays. Des projets ont

été élaborés qui concernent une liaison d'est en ouest et des lignes reliant la Nigéria aux divers pays limitrophes. En application du Plan de développement pour 1962-1968, des routes seront construites lorsque des capitaux et des devises seront disponibles. Le trafic aérien intérieur sera développé et amélioré. Nombreux sont les projets industriels en cours d'exécution ou envisagés qui auront pour effet de créer une demande de transports plus large par rapport au trafic actuel. Pour l'expansion des transports, on tient donc compte des besoins dans le domaine de la construction, des futurs approvisionnements en matières premières, des biens d'équipement nécessaires, de la production des usines, de même que des demandes suscitées par l'accroissement des revenus.

34. Pour créer en Nigéria un réseau de transports rationnel, il faut, à la base, que le fonctionnement de tous les services de transport (fluvial, routier, ferroviaire ou aérien) soit des plus efficaces. Le Gouvernement entend maintenir le rendement, également indispensable pour que la Nigéria puisse obtenir le maximum des capitaux déjà investis ou qui pourraient l'être à l'avenir. Compte tenu des sollicitations nombreuses dont les ressources relativement réduites du pays en capitaux et en devises font l'objet, le Gouvernement cherche à répondre aux besoins de l'économie en évitant d'investir trop de capitaux dans le secteur des transports pour ne pas créer de services faisant double emploi ou engendrer une capacité excédentaire.

L'énergie en Nigéria

Electricité

35. La principale société chargée de la production d'énergie électrique en Nigéria est l'Electricity Corporation of Nigeria (E.C.N.). C'est un organisme d'Etat qui a été créé par le Gouvernement fédéral en application de la loi dite E.C.N. Act de 1950. Cette société produit, distribue et vend l'électricité directement aux consommateurs. Elle possède et exploite toutes les entreprises électriques du pays. En dehors de l'E.C.N., il existe une société privée, la Nigerian Electricity Supply Corporation (NESCO) qui alimente en électricité les industries des mines d'étain du

plateau de Jos. La NESCO vend de l'électricité à l'E.C.N. qui approvisionne les centres urbains des environs du plateau de Jos en Nigéria septentrional.

36. Depuis l'accession du pays à l'indépendance en octobre 1960, l'expansion de l'industrie électrique a été spectaculaire. La demande d'électricité s'est accrue à un taux dépassant 20 pour 100 par an, comme on peut le voir d'après les statistiques suivantes :

a) Statistiques de l'E.C.N. sur la production et la vente d'électricité

<u>Année</u>	<u>Production (en kWh)</u>	<u>Ventes (en kWh)</u>	<u>Rendement de la distribution</u>	<u>Nombre de consommateurs</u>
1959/60	360.707.822	286.999.743	84,6	93.653
1960/61	448.298.448	360.301.423	84,9	110.615
1961/62	548.981.078	438.214.736	84,1	127.440
1962/63	659.410.025	523.716.526	83,5	154.556
1963/64	795.657.371	641.213.996	84,67	171.286

b) Puissance installée au 31 mars des années suivantes :

1960	135MW
1961	187MW
1962	216MW
1964	229MW

Programme établi pour répondre aux besoins futurs

37. L'E.C.N. met tout en oeuvre pour développer ses installations et services en vue de répondre à l'accroissement général de la demande d'électricité. Les ouvrages suivants doivent être mis en service en 1965 et en 1966.

- a) Centrale électrique "C" d'Ijora, comprenant deux groupes de turbines à gaz de 15 MW pour la région de Lagos;
- b) deux groupes de turbines à gaz de 17,5 MW à Afam (Nigéria oriental);
- c) quatre alternateurs à moteur diesel de 1,5 MW à Sokoto pour alimenter la cimenterie actuellement en construction;

- d) deux alternateurs à moteur diésel de 1,5 MW à Kano;
- e) une installation de 11,4 MW à Kaduna
- f) deux groupes de 10 MW pour Kaduna C.

Le barrage du Niger

33. Le Programme de développement du Gouvernement fédéral pour 1962-1968 comprend un plan consacré à l'ouvrage hydro-électrique de Kainji sur le Niger avec ses lignes de transport. Selon les estimations, cet ouvrage coûtera 68 millions de livres. Une fois achevé, le barrage fournira, entre autres, de l'énergie électrique à un tarif moindre qui permettra de répondre à une demande sans cesse croissante. Un contrat a été signé pour la fourniture de quatre groupes de 30 MW, avec une option pour deux autres groupes. La centrale a été conçue pour recevoir six autres groupes analogues. Des lignes de transport de courant de 330 et 132 kW sont déjà en construction. Ce projet est réalisé grâce à un prêt de 10,714 millions de livres accordé par la Banque internationale de reconstruction et de développement.

B. Les sources d'énergie utilisées pour la production d'électricité

39. Ces sources sont : la houille, le gaz naturel, le pétrole et l'énergie hydraulique.

a) Houille

La houille est extraite par la Nigerian Coal Corporation.

Les chiffres de production des cinq dernières années ont été les suivants :

1959/60	534.800 tonnes
1960/61	565.681 tonnes
1962/63	615.000 tonnes
1963/64	600.000 tonnes

Prévisions pour 1964-1965

Consommateurs de houille : Les consommateurs de houille sont la Nigerian Railway Corporation, l'E.C.N., les particuliers, la Nigerian Cement Co. Ltd. et les chemins de fer ghanéens. La compagnie des chemins de fer nigériens assure, dans une large mesure, l'approvisionnement en houille des consommateurs. Ces dernières années, l'industrie de la houille a dû faire face à la concurrence sérieuse des autres sources d'énergie, le pétrole et le gaz naturel notamment. A compter du 1er décembre 1963, le prix de la houille au puits a augmenté, passant de 50 à 60 shillings par tonne.

b) Production de pétrole

Chiffres de production du pétrole brut

1961	-	2.240.000 tonnes fortes ^{1/}
1962	-	2.283.000 tonnes fortes
1963	-	3.722.000 tonnes fortes
1964	-	5.866.000 tonnes fortes

La production journalière de pétrole qui était de 130.000 hl à la fin de 1963 est passée à 320.000 hl à la fin de 1964.

40. Pour 1965, la production journalière moyenne est estimée à 357.000 hl. On prévoit que la production de l'année 1965 dépassera 10 millions de tonnes. Jusqu'à présent, la production provenait uniquement des gisements de la Nigéria orientale. L'exploitation des gisements sous-marins a commencé le 21 mars 1965, avec une production initiale de 40.000 hl par jour. Les gisements du centre-ouest de la Nigéria seront exploités le 1er juin 1965, date prévue pour l'achèvement des oléoducs transnigériens.

Raffinerie de pétrole

41. Une raffinerie de pétrole en construction à Eleme près de Port Harcourt devait être mise en service vers septembre 1965; elle doit produire annuellement 1,9 million de tonnes de pétrole brut, ce qui correspondra

^{1/} 1 tonne forte = 1016 kg

à peu de chose près aux besoins du pays.

c) Gas naturel

Production de gaz

<u>Année</u>	<u>Production</u> (en millions de pieds cubes) ^{1/}
1960	5.095.278
1961	10.843.331
1962	17.179.458
1963	22.104.792
1964	36.332.862

42. Les énormes réserves de gaz naturel pur sont encore inutilisées. Le gaz associé est généralement enflammé mais une petite partie en est maintenant utilisée pour alimenter la centrale d'Afam dans le domaine industriel de Trans-Amadi près de Port Harcourt et à Aba. Le gaz naturel sera également utilisé pour la production d'électricité à la centrale du delta à Ughelli, qui entrera en service en 1966.

43. La Canadian Industrial Gas Limited a récemment fait une enquête sur l'utilisation du gaz naturel dans l'économie nigérienne. Les recommandations formulées à la suite de cette enquête sont actuellement à l'étude.

Fonderie d'étain

44. Avec la création d'une fonderie à Jos, les exportations de minerai d'étain (cassitérite) ont été remplacées par des exportations de métal.

Production

1963	-	8.988 tonnes d'étain
1964	-	8.712 tonnes d'étain

Selon les estimations, la production d'étain en 1965 atteindra 9.000 tonnes.

^{1/} 1 pied cube = 0,028 m³

Structure du commerce extérieur de la Nigéria

45. La valeur totale de la production industrielle de la Nigéria a été, en 1962, de l'ordre de 82 millions de livres. Le montant de la valeur ajoutée par les transformations, qui représente 47 millions de livres, correspond à la valeur totale de la production industrielle, moins le prix des matières premières, de l'électricité et des combustibles. Il convient de signaler que les petites industries employant moins de 10 travailleurs ne figurent pas dans ces chiffres. Il ressort, en particulier, de ces chiffres que certaines des industries considérées ne fonctionnent manifestement pas à pleine capacité. Bien entendu, les entreprises dont la mise en service remonte à quelque temps, ont peut-être atteint maintenant leur production maximale, mais il est à peu près certain que la tendance à l'expansion se poursuivra. Les répercussions qu'ont eues ces industries sur le volume des importations sont particulièrement remarquables. Elles ont, pour la plupart, été créées en vue du remplacement des importations et actuellement, elles ont permis de réduire sensiblement le volume des importations de certains produits, comme on peut le voir d'après le tableau 9.

TABLEAU 9

Importations de certains produits de 1952 à 1964

(en milliers de livres)

Produits	1952	1957	1960	1961	1962	1963	1964 (premier semestre)
Farine	1.062	2.334	3.154	3.232	2.965	133	106
Diàre	1.747	3.158	3.898	3.921	2.826	897	447
Coton (à la pièce)	24.765	14.469	22.354	26.435	18.655	21.441	9.480

46. Rien, dans l'évolution actuelle, n'indique que le secteur des industries manufacturières soit en mesure d'exploiter immédiatement les débouchés extérieurs et ceci pour deux raisons. Premièrement, la demande intérieure concernant la plupart des biens de consommation est supérieure à la production des usines et, l'objectif essentiel étant de répondre aux besoins du marché intérieur, la question de l'exportation ne se pose pas. Qui plus est, malgré les restrictions évidentes frappant l'importation de la plupart des biens de consommation, la demande dont ces produits font l'objet est telle qu'elle justifie leur importation. Deuxièmement, sur le plan de la concurrence, la plupart des produits de consommation fabriqués en Nigéria se trouvent nettement défavorisés en raison de leur prix. Tel est le cas, par exemple, des brasseries qui importent encore la plupart de leurs matières premières. De ce fait, même si la main-d'oeuvre est bon marché, le prix élevé des matières premières peut annuler cet avantage, si bien que la position concurrentielle de la bière manufacturée en Nigéria se trouve compromise sur le marché mondial. Il en est de même dans le cas de l'effectif du personnel de direction et d'exécution. Selon la pratique classique, les entreprises recrutaient pour leur organisation un nombre important de personnel étranger dont le rôle était d'inculquer les connaissances requises. Mais les dépenses encourues de ce fait ont encore pour effet d'éliminer les possibilités de concurrence de l'entreprise sur le marché étranger.

47. Malgré ces handicaps, toutefois, la valeur des exportations nigériennes de produits manufacturés est passée de 0,9 pour 100 au cours du premier semestre de 1963 à 1,1 pour 100 au cours de la période correspondante de 1964. On peut espérer que les mesures prises pour favoriser les échanges intra-africains contribueront à accroître les exportations des produits manufacturés nigériens.

48. De ce qui précède, on peut facilement déduire que le niveau de développement industriel que la Nigéria a déjà atteint n'a entraîné aucune modification sensible de la structure du commerce extérieur du pays atteint. Certes, les produits de fabrication locale remplacent progressivement les importations et ils sont maintenant, en petite quantité, lancés sur le

marché étranger; néanmoins, la Nigéria exporte encore ses produits primaires traditionnels pour importer des biens de consommation et des biens d'équipement. Les importations de biens d'équipement (installations, machines et matériel de transport) se sont accrues sensiblement de 1963 à 1964, représentant, en valeur, 32,7 millions de livres pour le premier semestre de 1964 contre 23,2 millions pour la période correspondante de 1963.

49. La structure du commerce extérieur de la Nigéria présente un autre aspect, à savoir que le pays a constamment suivi la voie traditionnelle des grands courants commerciaux. C'est ainsi que, dans le commerce extérieur de la Nigéria, le Royaume-Uni intervenait en 1962 pour 35,7 pour 100 dans le total des importations et pour 42,9 pour 100 dans celui des exportations; en 1963, ces chiffres étaient respectivement de 34,1 pour 100 et de 39,1 pour 100. Pour les pays de la Communauté économique européenne, ces pourcentages atteignaient 21,2 et 37 pour 100. Si l'expérience du passé peut être considérée comme un indicateur sûr, il n'y a qu'un pas à faire pour conclure que le commerce extérieur de la Nigéria, tout comme celui de la plupart des pays en voie de développement, a été irrégulier et peu rémunérateur. Il y a là un motif suffisant pour que la Nigéria entreprenne de modifier la structure, la composition et l'orientation de son commerce extérieur. A cet égard, en dehors de l'intérêt que l'on porte depuis peu au remplacement des importations et à la transformation des matières premières, il faut de toute urgence développer les échanges avec les autres pays en voie de développement, notamment en Afrique. Il est certain que cette évolution servira de tremplin à un nouvel essor du développement industriel.

C. Le Plan de développement national (1962-1968)

50. La Nigéria a lancé en 1962 un plan de développement de six ans qui coûtera 676,8 millions de livres. C'est le deuxième plan et le plus important que la Nigéria met en oeuvre, mais le premier depuis l'accession à l'indépendance en octobre 1960.

Le plan : ses caractéristiques essentielles et ses principaux objectifs

51. Le Plan national englobe les programmes des Gouvernements de la République concernant les dépenses d'équipement, les dépenses prévues au jour le jour pour le développement des secteurs importants de l'éducation, de l'agriculture et de l'industrie, les mesures prises par le Gouvernement et les établissements privés pour tenter de combler, aussi rapidement que possible, les lacunes que contiennent les renseignements relatifs à l'économie. Il comprend des dispositions tendant stimuler et à mobiliser l'épargne intérieure privée, à orienter un flux plus large de capitaux vers les domaines prioritaires et, en général, à accélérer la croissance du secteur privé. Enfin, il contient des mesures générales relevant de la politique fiscale et monétaire, qui constituent le cadre des autres mesures plus particulières, pour lesquelles elles sont en outre une discipline et une impulsion.

52. L'ordre d'urgence et les objectifs généraux sur lesquels se fonde l'élaboration du plan sont, en bref, les suivants :

- a) Augmenter le taux de croissance antérieur de l'économie (3,9 pour 100 au total) pour atteindre et dépasser si possible le taux de 4 pour 100 par an.
- b) A cette fin, investir 15 pour 100 du produit intérieur brut et, simultanément, chercher à accroître la consommation par habitant de 10 pour 100 environ par an.
- c) Parvenir à ce qu'une croissance "autonome" avant la fin du troisième ou du quatrième plan.
- d) Moderniser l'économie conformément aux aspirations de la population. Plus précisément, cet objectif se subdivise en particulier comme suit :
 - i) création de nouveaux emplois et de nouvelles possibilités dans le secteur non agricole;
 - ii) mise à la disposition des industriels nigériens de services de consultation et de formation qui leur permettront de soutenir plus efficacement la concurrence dans le pays et à l'étranger;

- iii) expansion de la capacité installée de production d'électricité pour la porter à 643 MW en 1968;
- iv) développement du réseau ferroviaire et acquisition de 14 locomotives à moteur diesel et de 1.485 wagons
- v) construction de 7 nouveaux docks à Lagos et à Port Harcourt pour la manutention de 3,6 millions de tonnes supplémentaires
- vi) développement du réseau routier goudronné pour lui ajouter 3.200 km environ.
- vii) augmentation de la capacité des cimenteries pour la porter à 980.000 tonnes par an au minimum.

Les principaux projets prévus au Plan fédéral sont les suivants :

a) Complexe sidérurgique

Selon les prévisions le complexe coûtera environ 30 millions de livres. Il se consacrera essentiellement à la fabrication de tôles noires et ondulées, de ronds et de barres, de cornières et de profilés en U et de tous autres éléments de construction en acier. Il utilisera les minerais, la pierre à chaux, l'énergie électrique et la houille de la Nigéria.

b) Raffinerie de pétrole

En Nigéria, le marché intérieur des produits dérivés du pétrole a pris suffisamment d'ampleur pour justifier l'installation d'une raffinerie alimentée par le pétrole nigérien. En 1960, la Nigéria a importé divers combustibles minéraux à usage domestique pour une valeur de 9,5 millions de livres. La raffinerie doit entrer en service vers la fin de 1965, avec une capacité de l'ordre de 1,5 million de tonnes. Sa construction reviendra à plus de 2 millions de livres.

c) Banque nationale de développement

Avec la participation de capitaux privés nationaux et étrangers, le Gouvernement fédéral a créé la Banque de développement industriel qui sera, espère-t-on, activement soutenue par la BIRD, la Société financière internationale et d'autres organismes internationaux de développement. La banque s'efforcera d'amalgamer des étrangers qualifiés et expérimentés et des capitaux privés et étrangers à des compétences et à des capitaux nigériens pour créer de nouvelles industries et développer celles qui existent déjà. Elle offrira des conditions avantageuses à ceux qui désireraient investir dans l'industrie et fournira un débouché à l'épargne nigérienne qui, pour l'instant, est largement orientée vers des activités qui ne profitent pas directement à la croissance économique.

d) Le barrage sur le Niger

On a présenté ce projet comme étant la pierre angulaire du Plan de développement. A elle seule, la production d'électricité justifie la construction de cet important ouvrage qui est, en outre, considéré comme faisant partie d'un projet plus vaste d'aménagement du fleuve dont l'exécution se déroulera sur plusieurs dizaines d'années. Le barrage créera un immense réservoir qui permettra à la pêche et fournira de l'eau pour l'irrigation. Il coûtera probablement plus de 68 millions de livres. Il fournira du courant électrique à bon compte aux consommateurs industriels, ce qui favorisera l'industrialisation.

e) Fonds d'investissement direct du Gouvernement

Le Gouvernement a réservé une somme de 5 millions de livres destinée à des investissements directs dans des projets industriels qui se révéleraient importants sur le plan national ou pour lesquels il serait difficile de rassembler des capitaux nigériens privés. Cette réserve sera utilisée principalement à la création de nouvelles installations destinées à des projets viables, d'importance capitale, et à des industries dont l'apport est essentiel aux objectifs du plan.

Plans et politiques de coopération régionale

53. Au moment du lancement du Plan national de développement en 1962, l'intégration économique en Afrique n'en était qu'au stade des pourparlers et, de ce fait, aucun effort conscient n'a été fait pour harmoniser ce plan avec ceux des autres pays africains. Toutefois, grâce aux efforts de la CEA et à l'impulsion politique de l'OUA, une série de conférences sur l'harmonisation ont été organisées en Afrique de l'ouest et des études d'ensemble ont été faites sur l'intégration de certaines industries (sidérurgie, textiles, pétrochimie, ciment et produits alimentaires). En conséquence, des mesures concrètes visant à l'intégration ont été prises avec le plein appui de la Nigéria:

- a) A une Conférence tenue à Bamako, les participants ont décidé sous réserve d'études ultérieures et prenant en considération le projet proposé par la Nigéria, de créer un complexe sidérurgique sur la côte, et une usine-relai à l'intérieur, qui répondraient à l'ensemble des besoins de la sous-région de l'Afrique de l'ouest.
- b) La Banque africaine de développement a été créée avec un capital social de 71 millions de livres, à Abidjan. La Nigéria est l'un des plus gros actionnaires de la Banque. Sachant qu'il n'est pas possible de progresser vers l'unité économique, et a fortiori vers l'unité politique sans un vaste réseau de transports et de communications, la Nigéria a étendu son réseau de télécommunications à plus de vingt-et-un pays africains. La Nigéria a développé ses liaisons routières, ferroviaires et aériennes en vue de desservir les pays voisins. La ligne ferroviaire Lagos-Jos a déjà été prolongée jusqu'à Maiduguri, l'objectif étant qu'elle aboutisse prochainement à Fort-Lamy, au Tchad. La construction des routes qui relieront la Nigéria à la République du Niger et à la République du Dahomey est actuellement en cours.

54. Pour tenter de développer les échanges entre les pays africains, la Nigéria a signé des accords de commerce bilatéraux avec le Togo, le Dahomey, le Cameroun, le Sénégal. Des accords analogues avec le Tchad, le Niger et le Mali sont sur le point d'aboutir. La Nigéria possède déjà une administration douanière commune avec le Dahomey et elle se propose de conclure des accords analogues avec le Cameroun, le Tchad et le Niger.

55. La Commission du bassin du Tchad et la Commission du Bassin du Niger, créées par la Nigéria et ses voisins, prouvent aussi que la Nigéria croit fermement à la coopération économique en Afrique. On a déjà demandé au Fonds spécial des Nations Unies de contribuer aux recherches portant sur les ressources du Bassin du Tchad afin d'envisager une exploitation mixte.

56. Pour ce qui est de la très importante question de l'intégration économique en Afrique de l'ouest la Nigéria a manifesté le plus vif intérêt, et, à son instigation, les pays de l'Afrique de l'ouest en sont venus à reconnaître qu'il fallait créer une chaîne d'institutions pour assurer la commercialisation des produits des industries de base. L'intégration économique en Afrique de l'ouest en est donc au stade de la mise en oeuvre de propositions concrètes.

Principaux projets en cours d'exécution et progrès réalisés

57. La plupart des projets importants prévus au Plan ont déjà été lancés et quelques-uns d'entre eux sont sur le point d'être achevés. Il s'agit du barrage sur le Niger, de la raffinerie de pétrole, de la Banque nigérienne de développement industriel, du pont sur le Niger. En outre, les travaux préliminaires relatifs à bon nombre d'autres projets (complexe sidérurgique et port de pêche) sont déjà achevés.

Sidérurgie : La préparation de ce projet est déjà bien avancée et les futurs associés représentant des intérêts britanniques, américains et allemands (Allemagne de l'ouest) ont signé les principaux points des accords. L'aciérie sera dirigée par les associés du consortium.

Raffinerie de pétrole : La construction de raffinerie établie près de Fort Harcourt, est presque achevée; on pense qu'elle entrera en service en 1965.

Banque nigérienne de développement industriel

La banque a été créée en janvier 1964 à la suite de la reconstitution de la Société nigérienne d'investissements. Son capital autorisé est de 5 millions de livres dont 2,25 millions sont versés. D'ores et déjà, elle effectue les opérations bancaires courantes.

Investissements directs dans l'industrie

En deux ans, le Gouvernement a déjà investi plus de 2,5 millions de livres dans l'industrie. Les projets qui ont bénéficié de ces investissements sont les suivants :

- i) Papeterie
- ii) Sucrierie
- iii) Manufacture de pneus et de chambres à air
- iv) Distillerie
- v) Tabac
- vi) Traitement de la viande

Barrage sur le Niger : La préparation des études, des cahiers des charges et des contrats nécessaires aux travaux préliminaires, aux principaux travaux de génie civil et à l'équipement mécanique et électrique est terminée et les contrats ont été adjugés. L'adjudicataire pour le gros oeuvre a également été choisi. Le déplacement de la population est en cours. Dans l'ensemble, les travaux relatifs à ce projet essentiel progressent de façon satisfaisante.

D. Politique industrielle

58. Aux termes de la Constitution de la République fédérale de la Nigéria, le développement industriel est considéré comme commun à tous les Etats aux fins de la législation. Les cinq gouvernements de la Fédération, toutefois, reconnaissent le rôle vital que les capitaux et les connaissances techniques de l'étranger peuvent jouer sur la rapidité du développement économique du pays. Ils ont donc décidé d'agir de concert pour ce qui est des investissements étrangers.

59. L'objectif essentiel et à long terme de la politique industrielle de la République est d'encourager l'expansion et la diversification de l'économie pour assurer l'équilibre de la croissance économique et pour améliorer la situation de la balance des paiements du pays. De ce fait, les efforts des gouvernements sont directement orientés vers les industries qui utiliseront des matières premières produites localement, emploieront une main-d'oeuvre nigérienne, donneront aux nigériens la possibilité d'acquérir des connaissances techniques et une certaine expérience de la gestion, réduiront la dépendance de la Nigéria à l'égard des importations de biens essentiels et augmenteront la valeur des produits primaires en les transformant sur place.

60. Les gouvernements garantissent un accueil des plus favorables aux capitaux étrangers investis dans des conditions qui conviennent aux parties intéressées. Il n'est aucunement prévu d'étendre la nationalisation des services publics (combustibles et énergie, ports, transports publics et télécommunications) à l'industrie, mais au cas où le secteur industriel serait nationalisé plus tard, une indemnité équitable, évaluée par un arbitrage impartial, serait versée. Des garanties suffisantes ont été prévues pour les capitaux étrangers.

61. Le gouvernement encourage tout particulièrement les sociétés qui offriront au moins 10 pour 100 de leurs actions aux particuliers nigériens, aux établissements du pays et aux organismes d'Etat. Un traitement particulier est réservé aux sociétés qui utilisent au maximum les matières premières et les ressources nigériennes.

Mesures et politiques

62. La Nigéria a adopté les politiques et mesures particulières suivantes :

Mobilisation de l'épargne et orientation des investissements vers l'industrie

- a) épargne publique;
- b) épargne des entreprises commerciales et industrielles;
- c) épargne des organismes autres que les entreprises commerciales et industrielles (assurances, par exemple)
- d) épargne privée et
- e) épargne des coopératives.

63. La Caisse d'épargne des PTT offre aux Nigériens un excellent moyen de faire des économies. Cette Caisse est régie selon les termes du chapitre 188 de la Législation de la Fédération de la Nigéria et les dispositions énoncées dans la Section 14 de la Loi réservent aux personnes suivantes le droit de déposer de l'argent à la Caisse d'épargne :

- A) Personnes majeures et non frappées d'incapacité légale;
- B) Femmes mariées;
- C) Enfants âgés d'au moins sept ans;
- D) Autres personnes ou groupes de personnes, constituées ou non en sociétés, qui sont autorisées à effectuer des dépôts conformément aux dispositions des règlements. Les personnes ou associations de cette catégorie peuvent ouvrir les comptes spéciaux suivants :

- a) Comptes fondations
- b) Comptes collectifs
- c) Comptes Sociétés mutelles
- d) Comptes Sociétés de bienfaisance
- e) Comptes Sociétés coopératives
- f) Comptes Autorités indigènes
- g) Comptes Sociétés
- h) Comptes Forces militaires nigériennes
- i) Comptes Curateurs de l'Etat/Directeurs généraux

64. Le plafond des dépôts effectués par les particuliers est de 2.000 livres, mais on se propose de l'élever afin d'encourager l'épargne. Cette limite n'est pas applicable aux dépôts des sociétés, etc...

65. Outre la possibilité de faire des économies offerte par la Caisse d'Epargne, un service dépendant de la Caisse s'occupe des obligations nationales à primes et des certificats nationaux d'épargne, créés en vertu de la Loi 18 de 1962 destinée à encourager l'épargne publique. Le montant des capitaux que les particuliers peuvent placer en achetant des obligations et des certificats n'est pas limité.

66. On peut, en gros, classer les comptes de la Caisse d'épargne, des obligations à primes et des certificats d'épargne dans les catégories suivantes :

- A) Epargne publique
- B) Epargne privée
- C) Epargne des coopératives.

67. Les mesures suivantes sont destinées à stimuler l'accroissement du volume de l'épargne:

A. Epargne publique

- a) Contact direct : Des lettres ont été adressées aux personnalités nigériennes éminentes (parlementaires, dirigeants nationaux, ministres, chefs des services non rattachés aux Ministères membres des sociétés publiques) pour les informer des moyens d'épargne existants et des avantages qu'ils procurent
- b) Presse et radio : On fait appel à divers moyens publicitaires pour donner l'impulsion nécessaire au projet : presse, radio-diffusion, télévision, documentaires cinématographiques, conférences dans les écoles et collèges ...
- c) Affiches : Dix modèles différents d'affiches ont été imprimés et exposés dans les lieux publics, les marchés, les banques commerciales, les bureaux de poste principaux et secondaires, et en d'autres lieux. Ces affiches signalent à l'attention du

public les avantages offerts par le Gouvernement Fédéral à ceux qui économisent en prévision de la vieillesse et des mauvais jours ..

- d) Camionnettes publicitaires : Un certain nombre de camionnettes ont été achetées pour une campagne publicitaire en faveur de l'épargne. Les avantages qu'offre l'épargne seront diffusés par haut-parleur dans toutes les villes et zones rurales du pays.

B. Épargne privée

68. Conformément au programme national d'épargne, on emploie divers moyens pour encourager l'épargne privée : certificats d'épargne pour le développement, obligations nationales à primes et timbres nationaux d'épargne que l'on peut tous acheter dans les bureaux de postes principaux et secondaires. Certaines agences postales ont le privilège d'effectuer des opérations sur les droits de la Caisse d'épargne. Dans tous le pays, les banques commerciales vendent, avec commission, les obligations et certificats d'épargne non seulement à leurs clients mais aussi au public.

69. Classes à revenus modestes : Pour faire connaître le programme aux classes de la population disposant de revenus modestes, des camionnettes publicitaires ont circulé dans les zones rurales pour distribuer des papillons imprimés en anglais et dans les principaux idiomes du pays (Hausa, Ibo et Yoruba). Ces papillons insistaient sur la supériorité du programme par rapport au système d'épargne démodé des autochtones qui consiste à enterrer l'argent dans le sol.

70. Programme d'épargne volontaire par déduction à la source.

Les possibilités d'épargne ont été étendues aux fonctionnaires du Territoire fédéral grâce au système de déduction sur les traitements et salaires. Certaines sociétés publiques ont aussi adopté ce système. Des progrès notables ont été réalisés dans ce domaine et les ventes d'obligations à primes et de certificats d'épargne ont considérablement augmenté. D'après les statistiques, le montant des retenues qui ont été effectuées selon ce système en vigueur depuis novembre 1963, ont atteint 9000 livres. Lorsque la plupart des fonctionnaires et le personnel des sociétés publiques s'intéresseront davantage à ce système, ce montant

sera probablement de l'ordre de 60.000 livres par an pour Lagos uniquement. Le nombre des intéressés était de 750 en octobre 1964 et les placements, comprenant les retenues à la source, atteignaient au total environ 25.000 livres. On prévoit que, la propagande aidant, le public prendra davantage conscience de la nécessité d'épargne et que le nombre des volontaires augmentera. En moyenne, le volume des placements mensuels est inférieur à 1.000 livres parce que beaucoup de gens achètent des obligations nationales à primes, mais on espère que les progrès seront énormes lorsque ce moyen d'épargne sera étendu aux capitales régionales.

Obligations nationales à prime : Ces obligations sont anonymes. Selon les statistiques établies à la fin d'octobre 1964, le montant total des placements était de 54.000 livres. Pendant les quelques derniers mois, ce montant a été de l'ordre de 3.500 livres par mois mais on espère que ce chiffre augmentera lorsque le public connaîtra mieux ce système d'épargne.

Timbres nationaux d'épargne : C'est le moyen d'épargner le plus simple notamment pour les enfants des écoles et la population des classes modestes qui n'ont pas les moyens de réunir les 10 shillings nécessaires à l'achat de certificats d'épargne, ni la livre que coûtent les obligations à primes, mais qui ont la possibilité d'échanger les timbres achetés, lorsqu'ils en possèdent pour une valeur suffisante, contre des certificats d'épargne ou des obligations à primes ou encore de les déposer à leur compte de Caisse d'épargne.

71. Ce système a pour but de donner aux jeunes gens et surtout aux enfants l'habitude d'économiser et il est encourageant de constater que le montant des ventes de timbres dépasse de loin celui des échanges. A fin mars 1964, les statistiques révélaient que le public détenait pour plus de 8.000 livres de timbres nationaux d'épargne. Le montant moyen des ventes de timbres a été de 4.000 livres environ pendant les quelques derniers mois et on espère que ce chiffre augmentera en même temps que la campagne en faveur de l'épargne progressera.

C. Épargne des coopératives

Comptes de la Caisse d'épargne

72. Depuis ces dernières années, les retraits ne cessent pas d'être supérieurs aux dépôts. Cette situation provient du fait que, depuis la création des banques coopératives, le directeur de l'enregistrement des sociétés coopératives, a décidé que les sociétés coopératives devaient avoir leur compte de dépôt dans les banques coopératives. De même, les autorités indigènes et locales s'intéressant davantage aux autres possibilités de placement mises à leur disposition, ont fréquemment retiré les dépôts qu'ils avaient à la Caisse d'épargne.

73. Dans l'ensemble, la Caisse d'épargne attire encore les petits épargnants, ce qui ressort des statistiques montrant qu'en moyenne, au cours des six derniers mois, 1.400 comptes ont été ouverts mensuellement contre 300 qui ont été fermés. Le nombre total des comptes de dépôts gérés par la Caisse d'épargne postale dépasse 30.000.

Programme national d'épargne

Principaux objectifs

74. La campagne nationale en faveur de l'épargne qui a été lancée en décembre 1962 par le Ministère fédéral des finances en collaboration avec le Ministère fédéral des communications vise essentiellement à inculquer aussi largement que possible, aux Nigériens l'habitude d'épargner et à mobiliser le maximum de leur épargne pour financer le programme de développement du pays.

Portée du programme

75. La campagne nationale en faveur de l'épargne a pour but de vulgariser tous les moyens d'épargne : caisse d'épargne postale, banques commerciales, achat d'actions, sociétés coopératives de prêts et d'épargne, certificats d'épargne pour le développement et obligations à primes. Toutefois, le Ministère fédéral des finances s'est surtout attaché à favoriser les moyens nouveaux : certificats nationaux d'épargne et obligations à primes qui forment un aspect important du programme d'épargne.

Appareil administratif existant

Services d'épargne des Ministères fédéraux des
finances et des communications et Comité national d'épargne

76. Depuis le lancement du programme, le Service d'épargne du Ministère des finances a été chargé de l'élaboration des mesures, des questions financières et administratives liées à la campagne nationale en faveur de l'épargne, tandis que, pour concrétiser ces mesures, un petit Service d'épargne, créé au Ministère fédéral des télécommunications, s'occupe essentiellement des mesures d'exécution et de publicité concernant l'émission et à la vente des obligations à primes, des certificats et des timbres d'épargne.

77. Le Comité de la campagne nationale d'épargne, créé par le Ministère fédéral des finances, formule des conseils sur les moyens de publicité et de vulgarisation à utiliser et étudie les moyens de stimuler l'intérêt de la population pour l'épargne. Le Comité se compose de fonctionnaires représentant le Ministère fédéral des finances, le Ministère des communications et le Ministère de l'information ainsi que de représentants des provinces et du territoire fédéral désignés par leurs gouvernements respectifs pour siéger au Comité.

Mode de vente

78. Les obligations à primes, les certificats et les timbres d'épargne sont en vente dans les bureaux de poste départementaux de toute la Fédération, les banques commerciales ne pouvant vendre que les obligations et les certificats. Ces trois moyens d'épargne ont été mis à la disposition des fonctionnaires du territoire fédéral grâce au système de déduction sur le traitement auquel ils peuvent adhérer volontairement. Certaines sociétés publiques du territoire fédéral ont également adhéré à ce programme. On se propose de solliciter la collaboration des gouvernements provinciaux pour lancer un programme analogue à leur échelon.

Résultats de la campagne en faveur de l'épargne

79. Pour faire connaître les trois nouvelles valeurs (obligations, certificats et timbres) et les autres moyens d'épargne qui existent déjà dans le pays, on a fait appel à la radio, au cinéma, aux journaux et aux revues, aux papillons publicitaires, aux affiches, aux lettres personnelles, aux conférences et aux camionnettes publicitaires.

80. De décembre 1963 à décembre 1964, le montant total net de l'épargne réalisée grâce à la vente d'obligations à primes, de certificats et de timbres d'épargne s'est élevé à environ 90.000 livres. On est loin de l'objectif prévu qui était d'un million de livres par an. Ces valeurs n'ont fait l'objet que d'une demande restreinte en raison de l'insuffisance du pouvoir d'achat et de l'existence d'autres formes d'épargne. On peut également attribuer cette faible demande au fait que la population ne connaît pas encore l'existence de ces nouveaux moyens d'épargne. Il serait totalement inexact, toutefois, de conclure que la campagne n'a pas réussi à inculquer à la population l'habitude d'épargner. On peut seulement espérer que la campagne nationale en faveur de l'épargne aura provoqué un accroissement de l'épargne confiée aux autres moyens (caisse d'épargne postale, banques commerciales, actions d'Etat, sociétés d'investissement). Il faut donc tenir compte, dans l'épargne nationale, du montant réel de l'épargne provenant de ces sources si l'on veut obtenir une évaluation exacte de l'efficacité de la campagne nationale en faveur de l'épargne. On estime, néanmoins, qu'il faut aborder le problème de l'épargne avec une autre optique et de nouvelles techniques et qu'il faut aussi multiplier les efforts pour développer la vente des obligations et des certificats.

Plan dans l'immédiat

81. Vente d'obligations et de certificats, avec commission, par des particuliers

- 1) Dans le cadre des efforts déployés pour inciter le public à épargner davantage, on a proposé une nouvelle méthode selon laquelle les obligations et les certificats seraient vendus, moyennant une commission, par des particuliers au même titre que les agents postaux du service des postes et télégraphes

vendent des boîtes de poste, des mandats de poste et des timbres. En collaboration avec le Service des postes et télégraphes, le Ministère met au point le détail de cet arrangement qui, selon les prévisions, ne commencera pas à fonctionner avant juin 1965.

ii) Démarches auprès des centres d'enseignement

On se propose d'intensifier la publicité en faveur de l'épargne dans les établissements d'enseignement en organisant un programme de conférences à l'intention des écoles, des collèges et des universités. On prévoit d'envoyer des lettres aux chefs de ces établissements pour les informer qu'inculquer aux jeunes le sens de l'épargne fait partie intégrante de l'éducation en tant que fondement de l'orientation correcte de l'existence.

Plan pour l'avenir immédiat

82. Il est prévu de solliciter la collaboration des gouvernements provinciaux pour que les services fournis par les autorités locales soient utilisés en vue de favoriser la vente des obligations et des certificats. Pour que ce projet donne les meilleurs résultats possibles, il faut envisager de créer des Services et des Comités provinciaux d'épargne chargés de la mise en œuvre de programmes provinciaux d'épargne en conformité avec la politique élaborée par le Ministère fédéral des finances.

Mesures fiscales relatives au développement industriel

Le Gouvernement Fédéral a toujours eu, et a encore, pour objectif d'appliquer une politique fiscale qui favorise l'entrée de capitaux étrangers en Nigéria. Il a dû adopter cette politique parce que les capitaux étrangers se font de plus en plus rares à mesure que de nouvelles nations, sans cesse plus nombreuses, s'efforcent de s'assurer les bienfaits du développement industriel. Cette atmosphère économique et politique favorable aux investissements étrangers se fonde sur les stimulants fiscaux suivants.

a) Exemption de droits de douane pour l'importation des matières premières et de l'équipement industriel

La deuxième annexe de la Loi de 1958 sur les tarifs douaniers, amendée par divers décrets, vise essentiellement à exempter de droits de douane, sans réserves, les importations de matières premières et de machines industrielles.

b) Exonération des droits à l'importation

Dans les cas où l'exemption des droits ne s'applique pas automatiquement à l'importation des matières premières et des matériels d'équipement destinés aux industries manufacturières, la Loi de 1957 sur le développement industriel (exonération des droits à l'importation) permet à l'importateur de demander le remboursement de la totalité ou d'une partie des droits qu'il a versés en application des dispositions de l'Annexe I de la Loi de 1958 sur les tarifs douaniers. L'application de la Loi relève essentiellement du Ministère de l'industrie, mais les questions financières qu'elle implique sont, en général, réglées par le Ministère des finances.

c) Programme en faveur des importateurs agréés

Afin de réduire les retards auxquels l'instruction des demandes faites selon le paragraphe b) ci-dessus peut donner lieu, un programme a été établi en faveur des importateurs agréés en 1962 pour compléter les dispositions relatives à l'exonération des droits de douane prévus au programme d'aide à l'industrie. Celui qui bénéficie de l'exonération des droits de douane est tenu tout d'abord de verser ces droits et de faire ensuite une demande de remboursement. Ce système implique inévitablement le blocage d'un capital de roulement appréciable. Le Programme en faveur des importateurs agréés a donc été mis en vigueur pour résoudre ce problème. En vertu de ce Programme, on délivre au requérant agréé une licence qui lui permet d'importer en franchise de douane ou de bénéficier, le cas échéant, d'une réduction de tarif. La validité de la licence est généralement de trois ans, le renouvellement de la licence à la fin de cette période étant fonction de l'existence sur place ou autrement des matériaux considérés.

d) Exonération de l'impôt sur le revenu (Statut établi en faveur des entreprises nouvelles)

Les avantages qu'offrent les dispositions exposées plus haut n'auraient guère de portée si les bénéficiaires n'étaient pas en mesure de puiser dans leurs bénéfices éventuels pour verser des dividendes à leurs actionnaires ou pour développer encore leur industrie au cours des années de formation. Pour parvenir à ce résultat, la Loi de 1958 sur le développement industriel (exonération de l'impôt sur le revenu) exonère d'impôts les sociétés nouvellement créées pendant une période (pouvant aller jusqu'à cinq ans) fixée en fonction du capital immobilisé. La durée de l'exonération peut être prolongée pour les périodes au cours desquelles les entreprises ont à supporter des pertes. Toute nouvelle entreprise qui a consacré à son équipement une somme d'au moins 5.000 livres depuis le premier jour de production (c'est-à-dire le jour où l'exonération d'impôts est applicable) bénéficiera d'une exonération d'impôts pour une période initiale de deux ans. Si au terme de ces deux années, les dépenses d'équipement de la société atteignent les ordres de grandeur suivants, l'exonération d'impôts peut être prolongée comme suit :

15.000 livres	un an
50.000 livres	deux ans
100.000 livres	trois ans

Il est important d'ajouter qu'après la fin de la période d'exonération les pertes peuvent être reportées pour que l'on en tienne compte au moment où l'impôt sera exigible. L'exonération d'impôt n'est toutefois accordée qu'aux sociétés nouvelles reconnues comme telles. Une industrie nouvelle est celle qui n'existe pas encore en Nigéria ou qui, jusqu'alors, n'était pas exploitée, sur le plan commercial, dans des conditions qui pouvaient suffire aux besoins économiques ou au développement de la Nigéria.

e) Loi de 1961 relative à l'impôt sur le revenu des sociétés

En général, seules les sociétés publiques à responsabilité limitée peuvent bénéficier des concessions exposées au paragraphe a) ci-dessus, ce qui signifie, en fait, qu'une société privée ou une

société en nom collectif peut ne pas remplir les conditions requises pour bénéficier de l'exonération d'impôts accordée aux entreprises nouvelles. La Section 26 (2) de la Loi de 1961 sur l'impôt sur le revenu des sociétés dispose que, par décret, le Ministre des finances est habilité à exonérer ces entreprises de l'impôt sur le revenu lorsqu'il juge qu'une telle mesure est juste, équitable et favorable à l'intérêt public.

f) Allocations initiales et annuelles

La troisième annexe de la Loi de 1961 sur l'impôt sur le revenu prévoit également l'octroi d'allocations de capitaux au titre des dépenses d'équipement encourues par une société à l'occasion de l'exploitation d'une entreprise en Nigéria; cette disposition est appliquée sous forme d'allocations initiales et annuelles accordées à des taux variables; la société peut ainsi amortir son actif au cours des années de formation et accumuler rapidement des réserves liquides. Les dépenses qui entrent en ligne de compte pour ces allocations sont : achat d'usine, de machines et d'accessoires, construction de bâtiments, et d'ouvrages à caractère permanent et exploitation de mines et de plantations. Les allocations initiales varient de 20 pour 100 (bâtiments) à 40 pour 100 (machines et installations). Par ailleurs, les allocations annuelles vont de 10 pour 100 à 33,33 pour 100 selon la catégorie des avoirs, le nombre des années d'exploitation et l'utilisation. Une société peut donc demander et obtenir une somme allant jusqu'à 73,33 pour 100 du prix d'origine d'un véhicule commercial au cours de la première année de service, dans le cas des installations et des machines dont le fonctionnement est assuré par une seule équipe, ce chiffre atteint 50 pour 100. Ces avantages sont accordés aux sociétés tant publiques que privées, qui ont une exploitation en Nigéria, qu'elles aient été constituées en Nigéria ou ailleurs. Lorsqu'une société a été reconnue comme nouvelle, elle peut réclamer à la fin de la période d'exonération d'impôt, la totalité de la valeur comptable de son actif (défini ci-dessus).

g) Protection des jeunes industries

En dehors de ces allègements consentis aux industries nationales, nous avons instauré une politique libérale et homogène de protection de l'industrie. Les mesures de protection sont appliquées soit par le biais des tarifs douaniers, soit par des restrictions quantitatives, ou par ces deux moyens. Dès qu'une entreprise industrielle nationale se révèle capable de répondre par sa production à une proportion appréciable des besoins dont les articles de cette production font l'objet dans le pays, nous entreprenons immédiatement d'appliquer les mesures de protection jugées conformes à la situation particulière de cette entreprise. Toutefois, dans certains cas, une protection a été accordée à une industrie quelques mois à peine après qu'elle avait commencé à produire.

h) Politique relative aux devises étrangères

En Nigéria, la politique du contrôle des changes se fonde sur deux constatations principales, à savoir, que le contrôle des changes n'est qu'une des nombreuses possibilités d'intervention administratives dont le Gouvernement dispose pour régulariser la situation de la balance des paiements du pays, et en second lieu, la Nigéria étant un pays en voie de développement qui s'emploie avec acharnement à augmenter le niveau des investissements étrangers, publics et privés, elle se trouve presque dans l'obligation d'appliquer une politique raisonnable et libérale en matière de contrôle des changes. Nous voulons entretenir un climat dans lequel les entreprises étrangères se sentent en confiance et augmentent le niveau de leurs investissements, tout en versant à leurs actionnaires étrangers des dividendes équitables, soit en mettant de nouveaux capitaux en circulation, soit en réinvestissant une fraction importante de leurs bénéfices. Il y a lieu de rappeler que dans un rapport récent sur la situation économique et financière de la Nigéria, le FMI a souligné que le contrôle des changes est peut-être le seul domaine dans lequel le Gouvernement fédéral mérite des félicitations sans réserve.

(1) Politique des salaires

Jusqu'à présent, le Gouvernement de la Nigéria s'est efforcé, en toute connaissance de cause, d'élaborer et de mettre en oeuvre une politique des salaires. Les dispositions appliquées librement ou dans le cadre de la loi en matière de négociation, de réglementation et de protection des salaires peuvent être considérées comme des éléments de cette politique. Toutefois, l'idée dominante est que la politique que le Gouvernement applique en matière de relations professionnelles est axée, autant que possible, sur la libre négociation des salaires et des conditions d'emploi de la main d'oeuvre. Dans les cas où cette politique tendant à encourager les conventions collectives s'est révélée impossible à appliquer, faute d'organisations syndicales ou parce que celles qui existent n'ont aucune influence, les dispositions de la loi dite Wages Board Act (Chapitre 211 des Lois de la Fédération de la Nigéria) (Loi sur les offices des salaires) ont été appliquées pour réglementer les salaires et les conditions d'emploi par la création "d'offices des salaires". Cette loi est entrée en vigueur en 1957 et depuis lors on a créé à Lagos un office des salaires qui s'occupe du commerce de détail et des gens de maisons; ces dispositions ont abouti en 1960 à la fixation par décret d'un salaire minimum. Toutefois, une disposition du même ordre existait dans l'ancien décret dit Labour Code Ordinance qui autorisait la création d'organismes consultatifs dits Labour Advisory Boards et les industries pour lesquelles l'action syndicale n'avait pu mettre fin à l'exploitation de la main d'oeuvre ou l'atténuer.

83. Toutefois, récemment, après avoir étudié les salaires et les traitements des jeunes employés, une Commission d'enquête a formulé un certain nombre de principes relatifs à une politique nationale des salaires, en recommandant qu'ils soient appliqués en permanence. En conséquence, la Commission a également recommandé la création, sous les auspices du Ministère fédéral du travail, d'un National Wages Advisory Council (Conseil consultatif national pour les salaires) qui aurait principalement à connaître tous les aspects d'une politique nationale des salaires au sujet desquels elle formulerait des observations et des

conseils, en les coordonnant. Ce Conseil serait également invité à procéder régulièrement à une analyse de l'évolution des relations professionnelles et des conditions dans lesquelles sont réglés les conflits du travail, ainsi que d'en apprécier les effets sur la politique nationale des salaires et le développement économique.

84. Le Gouvernement a donné son accord de principe à ces recommandations; les détails de l'application ont fait l'objet de consultations avec les organisations centrales des employés et des employeurs. On pense que la création de ce Conseil ait lieu très prochainement.

2. Cadre institutionnel

85. Des efforts vigoureux ont été déployés aux échelons fédéral et régional pour réorganiser et renforcer les institutions actuellement chargées de stimuler le développement économique et pour créer un nouveau cadre institutionnel dont les moyens seront suffisants pour permettre la construction de la nation.

86. Le principal organisme de planification du pays est le National Economic Council. C'est un organisme ministériel composé du Premier Ministre qui en est le Président, des Premiers Ministres régionaux et de quelques ministres fédéraux et régionaux. Il est chargé de coordonner les activités économiques des divers gouvernements de la Fédération. Il offre également un lieu de rencontre où les représentants des divers gouvernements peuvent échanger leurs vues sur leur politique de développement et les problèmes économiques communs.

87. Le National Economic Council a créé le Joint Planning Committee qui s'acquitte de la plupart de ses fonctions. Le Comité est composé de fonctionnaires du Gouvernement fédéral et des gouvernements régionaux, le Conseiller du Gouvernement fédéral pour les questions économiques étant Président. C'est un organisme consultatif du National Economic Council pour la mise au point du Plan de développement et d'autres questions dont il est saisi par le Conseil.

88. En dehors du National Economic Council et du Joint Planning Committee le Gouvernement fédéral et les gouvernements régionaux ont leurs propres organismes de planification : l'Economic Planning Unit pour le Gouvernement fédéral et les divers Ministères de la planification économique pour les gouvernements régionaux. Ces organismes sont chargés de la préparation des plans relevant de leurs compétences respectives.
89. C'est au Federal Office of Statistics qu'il incombe, entre autres fonctions, d'appliquer le programme de développement des statistiques approuvé par le Joint Planning Committee.
90. Le National Manpower Board, composé de représentants des universités et de l'industrie privée, des syndicats, de divers ministères et des organisations ayant à connaître du perfectionnement de la main d'oeuvre, a été créé pour formuler des conseils et coordonner les politiques de développement de la main d'oeuvre, pour ce qui est en particulier des questions budgétaires, de la productivité et du chômage.
91. Le Federal Institute of Industrial Research est un organisme officiel dépendant du Ministère fédéral de l'industrie qui se consacre à des recherches appliquées sur les matières premières nigériennes à l'intention des industries existantes et des entreprises nouvelles.
92. La création et le progrès des industries sont confiés au Ministère fédéral de l'industrie et à ses homologues régionaux. Ces ministères collaborent toujours très étroitement et se consultent sur des questions d'intérêt commun. Le Ministère fédéral de l'industrie comprend un service d'étude critique des projets, un service de planification et un service des stimulants à l'industrie. Le service d'étude critique des projets est chargé de l'analyse et de l'évaluation des projets; le service des stimulants à l'industrie doit, entre autres fonctions, étudier d'une part les demandes des industries sollicitant des privilèges du gouvernement et, d'autre part, fournir des renseignements aux éventuels bailleurs de fonds.

93. Dans chaque région, une Development Corporation contribue à la création des nouvelles industries. Ces organismes sont propriétaires de plusieurs entreprises importantes, notamment des usines de transformation et d'alimentation, qu'elles exploitent.

94. En matière de financement des industries, en dehors du système bancaire englobant la Bourse de Lagos qui prend rapidement de l'importance, la Nigerian Industrial Development Bank, de création récente, n'en joue pas moins déjà un rôle décisif dans le développement industriel du pays. Elle accorde des prêts aux petites et moyennes entreprises industrielles, par l'intermédiaire du Federal Loans Board et du Revolving Loan Fund for Industry.

95. Les coopératives sont nombreuses dans le pays; elles se consacrent au financement, à la vente au détail et à l'agriculture et elles participent dans une mesure appréciable au développement industriel du pays.

96. Dispositions d'ordre institutionnel pour la formation d'ouvriers et de techniciens, etc. qualifiés

La présentation et l'analyse du système des institutions nigériennes ne seraient pas complètes si l'on n'y mentionnait pas les établissements chargés de la formation des ouvriers qualifiés dont le pays a tant besoin.

97. On a avancé (supplément du Plan consacré à l'enseignement) que "la formation aux disciplines de l'existence doit être une formation qui produit de bons travailleurs... et les rend socialement aptes à se conformer aux obligations qu'implique la vie dans un milieu industriel dans son acception la plus large." Bien que l'économie de la Nigéria repose essentiellement sur l'agriculture, le pays s'efforce de développer son industrie qui est un moyen d'améliorer la santé publique, de créer de nouveaux emplois, de réduire les importations, et d'améliorer le niveau de vie général de la population. Le développement industriel est étroitement subordonné à la multiplication des travailleurs qualifiés. Les spécialistes des sciences et des techniques sont indispensables pour mettre au point les programmes de développement industriel, les techniciens, les artisans et les travailleurs manuels étant indispensables

de leur côté pour les mettre en pratique. L'industrie doit s'adresser au monde de l'enseignement, mais si ses demandes raisonnables ne sont pas satisfaites, le développement se ralentira, ou même s'arrêtera; il y aura du gaspillage, le chômage augmentera et l'on aboutira à un malaise social.

98. La Nigéria a pleinement conscience de la nécessité d'aligner le progrès industriel sur le perfectionnement des compétences. A mesure que l'industrie se mécanise et que les procédés se spécialisent, les travailleurs à la chaîne, les surveillants de machines et les ouvriers sont de plus en plus nécessaires. En outre, la réparation et le service après vente constitueront une proportion importante des activités de l'industrie; il s'agira par exemple de maintenir en état les véhicules automobiles, les chemins de fer, les installations du génie civil, du bâtiment, les cimenteries et les huileries. Les pouvoirs publics ont besoin d'experts pour élaborer des programmes de développement économique intégré, afin d'éviter le chaos qui résulte d'une expansion irrégulière ou non équilibrée. Ils entendent aussi faire en sorte que l'exécution de programmes massifs ne soit pas compromise par la pénurie de personnel qualifié, alors que l'industrie entend faire en sorte que la demande dont ses biens et services font l'objet ne soit pas non plus compromise pour les mêmes raisons.

99. La Nigéria a donc sollicité de deux côtés à la fois ses moyens d'enseignement, afin de satisfaire ses besoins donnés comme étant "d'une grande ampleur".

100. Le tableau ci-après, établi d'après les indications obtenues auprès des établissements techniques et des centres d'enseignement professionnel indique les dispositions prises en 1961 par le Gouvernement de la Nigéria en faveur de l'enseignement technique ouvert aux éléments des échelons subalternes.

TABLERAU 10

Etudiants inscrits dans les centres nationaux d'enseignement professionnel
et les établissements techniques

Région	Etablissements techniques				Total	Centres d'enseigne- ment pro- fessionnel garçons
	Secon- daire	Plein temps et cours inter- calaires	Temps partiel Jour	Soir		Plein-temps
Lagos	235	205	238	723	1.401	658
Orientale	207	74	-	172	453	182
Septentrionale	-	226	-	57	283	679
Occidentale	-	31	-	-	31	398
Total	442	536	238	952	2.168	1.917
					Total général	4.085

Notes : (a) Les 442 étudiants inscrits dans la colonne intitulée "secondaire" suivent un enseignement secondaire dans des établissements techniques.

(b) On ne dispose d'aucun renseignement sur les deux centres de formation pour jeunes filles.

Centres d'enseignement professionnel

101. Une analyse plus poussée de la dernière colonne du tableau 11 fournit quelques renseignements sur le nombre d'élèves inscrits dans les cours existants. Voir à ce sujet le tableau 11.

Dans les écoles professionnelles, les études sont en général réparties sur trois ans, sauf dans la Région septentrionale où elles durent de trois à cinq ans. En septembre 1965 toutefois, tous ces cours auront été ramenés à trois ans. En général, les centres hébergent les étudiants sauf à Yaba à Oyo.

TABLERAU 11

Détail des élèves inscrits et des cours organisés
dans les écoles nationales professionnelles en mai 1961

Enseignement	Lagos	Nord	Est	Ouest	Nigéria
Installations électriques	-	30	-	-	30
Electriciens	64	55	21	30	170
Ajusteurs	97	72	35	36	240
Mécaniciens pour instruments de précision	26	-	-	-	26
Forgerons et soudeurs	34	60	21	26	141
Tôliers et chaudronniers	44	72	13	15	144
Mécaniciens pour moteurs électriques	109	106	28	39	282
Constructeurs de carcasses de moteurs électriques	23	12	-	15	50
Charpentiers de navires	-	-	-	22	22
Briqueteurs et maçons	40	89	7	48	184
Charpentiers et menuisiers	39	111	15	40	205
Ebénistes	70	24	14	36	144
Mécaniciens sur machines à bois	26	-	14	16	56
Plombiers	39	12	-	26	77
Peintres et décorateurs	47	36	14	49	146
Total	656	679	182	398	1.917

102. Cet enseignement de trois ans se fonde en général sur le programme normal des Intermediate City and Guilds of London Institute Courses; bien qu'un petit nombre d'étudiants passent les examens correspondants avec succès, la plupart d'entre eux obtiennent leur certificat en se soumettant à l'examen dit Trade Test du Ministère fédéral du travail.

103. Les tableaux 12 et 13 ci-après établis d'après les renseignements fournis par les directeurs en 1961, indiquent les cours dispensés dans les établissements techniques et le nombre d'étudiants inscrits.

TABLEAU 12

Détail des cours à plein-temps et des cours intercalaires et nombre d'étudiants inscrits dans les établissements techniques en mai 1961

Cours	Nombre d'étudiants				
	Yaba	Ibadan	Enugu	Kaduna	Total
Introduction à la technique	-	31	-	-	31
Préparation au certificat d'études:					
Génie civil	86	-	-	-	86
Construction mécanique	26	-	24	61	226
Construction électrique	29	-	20	-	49
Etablissements techniques (sera interrompu)	33	-	-	-	33
Cours de technique du bâtiment					
Certificat d'études (plein-temps - trois ans)	-	-	18	-	18
Certificat d'études (intercalaire, deux ans, sera supprimé)	-	-	12	-	12
Adjoint technique	-	-	-	37	37
Agent technique (sera supprimé en 1963)	-	-	-	25	25
Architecture	25	-	-	-	25
Art	26	-	-	-	26
Commerces:					
Niveau élémentaire	-	-	-	97	97
Niveau supérieur	-	-	-	6	6
Total	205	31	74	226	536

Les étudiants inscrits à ces cours ne sont pas hébergés, sauf ceux qui sont inscrits aux cours de formation commerciale à Kaduna et à Yaba, où tous les étudiants, sauf ceux de la section artistique, sont pensionnaires.

Année	1960	1961	1962	1963	1964
1	103	112	121	130	139
2	103	112	121	130	139
3	103	112	121	130	139
4	103	112	121	130	139
5	103	112	121	130	139
6	103	112	121	130	139
7	103	112	121	130	139
8	103	112	121	130	139
9	103	112	121	130	139
10	103	112	121	130	139
11	103	112	121	130	139
12	103	112	121	130	139
13	103	112	121	130	139
14	103	112	121	130	139
15	103	112	121	130	139
16	103	112	121	130	139
17	103	112	121	130	139
18	103	112	121	130	139
19	103	112	121	130	139
20	103	112	121	130	139
21	103	112	121	130	139
22	103	112	121	130	139
23	103	112	121	130	139
24	103	112	121	130	139
25	103	112	121	130	139
26	103	112	121	130	139
27	103	112	121	130	139
28	103	112	121	130	139
29	103	112	121	130	139
30	103	112	121	130	139
31	103	112	121	130	139
32	103	112	121	130	139
33	103	112	121	130	139
34	103	112	121	130	139
35	103	112	121	130	139
36	103	112	121	130	139
37	103	112	121	130	139
38	103	112	121	130	139
39	103	112	121	130	139
40	103	112	121	130	139
41	103	112	121	130	139
42	103	112	121	130	139
43	103	112	121	130	139
44	103	112	121	130	139
45	103	112	121	130	139
46	103	112	121	130	139
47	103	112	121	130	139
48	103	112	121	130	139
49	103	112	121	130	139
50	103	112	121	130	139
51	103	112	121	130	139
52	103	112	121	130	139
53	103	112	121	130	139
54	103	112	121	130	139
55	103	112	121	130	139
56	103	112	121	130	139
57	103	112	121	130	139
58	103	112	121	130	139
59	103	112	121	130	139
60	103	112	121	130	139
61	103	112	121	130	139
62	103	112	121	130	139
63	103	112	121	130	139
64	103	112	121	130	139
65	103	112	121	130	139
66	103	112	121	130	139
67	103	112	121	130	139
68	103	112	121	130	139
69	103	112	121	130	139
70	103	112	121	130	139
71	103	112	121	130	139
72	103	112	121	130	139
73	103	112	121	130	139
74	103	112	121	130	139
75	103	112	121	130	139
76	103	112	121	130	139
77	103	112	121	130	139
78	103	112	121	130	139
79	103	112	121	130	139
80	103	112	121	130	139
81	103	112	121	130	139
82	103	112	121	130	139
83	103	112	121	130	139
84	103	112	121	130	139
85	103	112	121	130	139
86	103	112	121	130	139
87	103	112	121	130	139
88	103	112	121	130	139
89	103	112	121	130	139
90	103	112	121	130	139
91	103	112	121	130	139
92	103	112	121	130	139
93	103	112	121	130	139
94	103	112	121	130	139
95	103	112	121	130	139
96	103	112	121	130	139
97	103	112	121	130	139
98	103	112	121	130	139
99	103	112	121	130	139
100	103	112	121	130	139

TABLEAU 13

Détail des cours du jour et du soir à temps partiel et nombre d'étudiants
inscrits dans les établissements techniques en mai 1961

	Nombre d'étudiants				Total
	Yala Soir	Enugu Soir	Kaduna Soir	Yaba Temps partiel	
Cours d'introduction ou du premier degré	291	100	-	116	507
Constructions mécaniques et électriques courantes, cours élémentaire	58	25	-	-	83
Apprentissage de la mécanique	-	-	57	-	57
Technologie des ateliers de mécanique	-	-	-	12	12
Techniques du bâtiment, niveau supérieur	55	20	-	-	75
Charpenterie et menuiserie (sera supprimé)	25	-	-	6	31
Télécommunications	-	12	-	7	19
Entretien et réparation des matériels de radio	-	-	-	31	31
Imprimerie	8	-	-	32	40
+ Commerce	217	15	-	34	226
Arts (divers)	69	-	-	-	69
Total	723	172	57	238	1.190

+ Voir également le tableau 14.

104. L'institut technique de Yaba organise trois principaux genres de cours pour adultes:

- (a) De jour, à plein temps (cours intercalaires)
- (b) A temps partiel pendant les loisirs
- (c) Le soir.

D'autre part, des cours techniques et commerciaux secondaires de quatre ans sont organisés dans des établissements où les étudiants sont pensionnaires; ils dispensent un enseignement général qui est sanctionné par le General Certificate of Education, niveau élémentaire, ou par le West African School Certificate, avec option sciences appliquées ou commerce. Les candidats doivent être titulaires soit du School Certificate avec quatre mentions (en anglais, en mathématiques et en sciences en particulier), soit du Junior Technical Certificate de quatrième année de l'institut technique de Yaba. Chaque cours, dont le programme se fonde sur celui du Overseas Ordinary Certificate of the City and Guilds du London Institute, comprend une année d'enseignement à plein temps à l'institut technique, puis un stage de 15 mois dans l'industrie, suivi d'un autre cours à plein temps à l'Institut.

105. L'institut technique d'Enugu organise des cours qui permettent aux étudiants d'obtenir le Overseas Ordinary Certificate of the City and Guilds du London Institute en construction mécanique, constructions électriques et techniques du bâtiment. Les études durent deux ans.

106. L'institut technique de Kaduna organise quatre cours techniques:

- (i) pour adjoints techniques - trois ans de cours intercalaires
- (ii) pour agents techniques - trois ans de cours intercalaires
- (iii) pour adjoints techniques - quatre ans de cours intercalaires,
et
- (iv) pour apprentis mécaniciens - cinq ans de cours du soir.

Les cours (i) et (ii) sont patronnés par les ministères du travail, de l'agriculture et de l'administration indigène; le cours (iii) est patronné par l'industrie privée et des ministères. Le cours (iv) sera supprimé en juin 1963 lorsque tous les étudiants auront achevé leur cycle d'études.

107. Enseignement commercial

Comme on l'a souligné dans le rapport Ashby, les services publics et les entreprises industrielles et commerciales souffrent d'une pénurie de secrétaires, comptables etc, compétents capables d'assurer les emplois de bureau et les fonctions administratives.

108. Le tableau ci-après (Tableau 14) indique les différents niveaux d'enseignement commercial dispensés dans les instituts techniques.

TABLEAU 14
Différents niveaux d'enseignement technique
dans les Instituts techniques en 1961

Genre de cours	Nombre d'étudiants
(i) Enseignement secondaire commercial (plein-temps)	
(a) Institut technique d'Enugu, 5 ans, internat	109
(b) Institut technique de Yaba, 4 ans, internat	<u>96</u>
Total	<u>205</u>
(ii) <u>Enseignement post-secondaire commercial</u> (plein-temps)	
Institut technique de Kaduna, 2 ans, internat,	97
Institut technique de Kaduna, un an, internat,	<u>6</u>
Total	<u>103</u>
(iii) <u>Temps partiel, cours du jour et du soir</u>	
(a) Institut technique d'Enugu, premier degré, commercial, 3 ans	15
(b) Institut technique de Yaba, secrétariat, comptabilité	14
Institut technique de Yaba, sténographie (anglais, sténographie, dactylographie)	<u>20</u>
Total	<u>49</u>
(iv) <u>Cours du soir</u>	
Institut technique de Yaba, enseignement commercial général, 4 ans	85
Institut technique de Yaba, sténographie et dacty- lographie, 4 ans	84
Institut technique de Yaba, transports, 2 ans	<u>48</u>
Total	<u>217</u>
Total général	<u>574</u>

109. Deux Centres fédéraux de formation, dirigés par le Ministère fédéral des établissements d'enseignement rassemblent environ 400 étudiants à Lagos et Kaduna; ils complètent les cours dispensés par les instituts techniques. Les cours organisés à Lagos sont les suivants: (1961)

- (a) sténographie, grade IIA - durée de 3 à 12 mois.
- (b) sténographie, grade I - 6 mois;
- (c) secrétaire-dactylo - de 6 à 9 mois;
- (d) employé de bureau subalterne - 18 semaines. Les étudiants des cours (a) à (d) sont titulaires d'un diplôme d'Etat de classe IV ou d'un West African School Certificate.
- (e) série de cours spécialisés (d'une à 8 semaines) pour les fonctionnaires supérieurs chargés de la direction et de l'administration.

À Kaduna, deux sortes de cours sont organisés:

- (a) Pour employés de bureau - matières enseignées: anglais, histoire, géographie, instruction civique, dactylographie, notions de comptabilité et règlements et décrets gouvernementaux.
- (b) Pour employés de bureau de postes: - matières enseignées, anglais, histoire, géographie, instruction civique et réglementation des postes.

Les étudiants sont surtout originaires de la Région septentrionale; l'enseignement forme aux disciplines de tous les services gouvernementaux. Le niveau d'admission est celui de la classe de sixième primaire; le cours dure deux ans.

110. Outre l'enseignement technique et commercial dispensé dans les établissements gouvernementaux, certaines entreprises industrielles, des sociétés publiques et des services gouvernementaux ont organisé de nombreux cours à différents niveaux. Certains établissements dispensent un enseignement spécialisé. La United Africa Company, la Union Training Company, Shell-BP Petroleum Company et les sociétés publiques ont leur propre programme d'enseignement. Il peut être intéressant de décrire l'un d'entre eux.

111. La Shell-BP Petroleum Development Company (Nigeria) a organisé un programme d'enseignement très au point. Les candidats font l'objet d'une sélection sévère. En 1960, sur 10.000 candidats ayant présenté une demande d'inscription, 500 ont été admis à prendre part à un entretien, et 54 ont été retenus.
112. Les apprentis ne sont pas engagés mais ils sont considérés comme des étudiants plutôt que comme des employés. Pour qu'un candidat soit admis il doit justifier au minimum de trois ans de formation secondaire et être âgés de 17 à 19 ans.
113. Pendant les six premiers mois, les étudiants suivent un enseignement général qui porte sur des sujets d'intérêt général et comprend des travaux pratiques élémentaires pour certains métiers. Après cette période d'essai, l'étude des sujets généraux se poursuit à plein temps pendant six mois, les élèves se spécialisant simultanément dans l'un des cinq métiers enseignés; l'option se fonde sur les qualités des étudiants et les besoins de la société. Au cours de la deuxième et de la troisième année d'apprentissage, les étudiants sont placés dans les ateliers de la société où ils continuent à se former à leur métier, sauf un jour et demi par semaine qu'ils passent à l'école professionnelle pour se préparer à l'examen de l'Intermediate City and Guilds du London Institute. Les étudiants prennent eux-mêmes les dispositions requises pour leur hébergement.
114. Par ailleurs, la société forme des techniciens qu'elle prépare au Ordinary Certificate en mécanique, constructions électriques ou génie civil; l'enseignement est organisé sous forme de cours intercalaires à l'Institut technique de Yaba.
115. Enseignement supérieur
- Le rapport précédent, avec les statistiques qui y figuraient, concernait l'année 1961; les paragraphes relatifs à l'enseignement supérieur contiennent des renseignements beaucoup plus récents, datant de 1965.

116. Selon les indications, 2.339 étudiants nigériens achèvent leurs études dans les universités ou d'autres établissements d'enseignement supérieur, soit dans le pays, soit à l'étranger. Ce chiffre traduit bien les efforts que déploient les familles, les fondations scolaires, les sociétés et le Gouvernement pour faire face à la nécessité de répandre l'instruction, l'un des moteurs du développement économique.

117. Le tableau ci-après (tableau 15) indique les matières enseignées et le nombre d'étudiants inscrits.

TABLERAU 15

Sujets d'étude des candidats se préparant
au diplôme et nombre d'étudiants inscrits

Sujet d'étude	Nombre d'étudiants
(i) Arts et métiers, enseignement	457
(ii) Sciences, mathématiques, technologie, études d'ingénieur	545
(iii) Etudes sociales, religieuses, administration et économie.	562
(iv) Médecine et sciences annexes	249
(v) Agriculture, sylviculture et science vétérinaire	161
(vi) Langues	108
(vii) Droit	238
(viii) Divers.	18
Total	2.339

118. Aide extérieure

L'une des hypothèses fondamentales sur lesquelles repose le plan de développement de six ans en cours de réalisation, c'est qu'en matière de financement, 50 pour 100 des dépenses d'équipement seront assurées par l'aide extérieure. Au cours de la période d'application du plan, les gouvernements de la Fédération tablaient sur une aide extérieure d'un montant global de 327,1 millions de livres.

119. Jusqu'à présent toutefois, les événements ont démontré que l'aide financière étrangère n'a pas afflué avec l'ampleur escomptée. Ainsi, sur les 41 millions de livres que le Gouvernement fédéral a dépensé au total pour l'équipement en 1962-63, 8 millions de livres seulement provenaient de l'étranger. Le financement extérieur des dépenses d'équipement du Gouvernement fédéral s'établissait ainsi à 19 pour 100 seulement. On est donc loin des 50 pour 100 attendus, si l'on considère l'ensemble des gouvernements de la Fédération, le financement extérieur ne représente que 13,8 pour 100 des dépenses d'équipement totales. En 1963-64, la situation a encore empiré. Le pourcentage relatif à l'ensemble des gouvernements est tombé à 11 pour 100. Il en résulte que pour les deux premières années d'application du plan, l'aide financière étrangère représente environ 12,4 pour 100 en moyenne des dépenses totales d'équipement des gouvernements.

120. L'analyse qui précède permet de conclure que le financement extérieur n'a pas répondu jusqu'à présent aux espoirs sur lesquels le plan national se fondait. Ni l'importance, ni la composition du financement étranger n'ont été des sujets de satisfaction.

121. Le Gouvernement a négocié de nombreux emprunts et avances de fonds et il a reçu des promesses fermes. Les principaux prêts consentis sont les suivants: de livres du Gouvernement des Etats-Unis, 5 millions de livres pour frais d'études du Gouvernement du Royaume-Uni et 5 millions de livres du Fonds spécial des Nations Unies. En fait, conformément au rapport d'avancement du plan de développement pour 1964, les prêts et avances de fonds de l'étranger se sont élevés à 216,7 millions de livres, c'est dire tout juste 65 pour 100 du montant escompté de l'aide étrangère. Toutefois, la plupart de ces prêts et avances de fonds sont destinés à des projets particuliers prévus dans le plan; ils ne peuvent servir au financement d'autres projets, quelque soit leur rang dans l'ordre de priorité. En outre, les pays donateurs posent leurs conditions et veulent être convaincus que les projets sont réalisables et qu'ils présentent un intérêt certain. Des plans et des études doivent donc être établis en fonction des conditions imposées par les pays donateurs. C'est pour ces raisons qu'il y a des retards dans la négociation des prêts et dans la pleine utilisation des offres fermes.

122. Toutefois, il faut envisager l'avenir avec optimisme en espérant que le montant de l'aide financière extérieure (prêts, dons, financement assuré par les entreprises, assistance technique) sera supérieur à celui dont le pays a bénéficié jusqu'à présent.

123. La valeur de l'assistance technique reçue au cours des deux premières années d'application du plan est estimée à 9,9 millions de livres. Si l'on tient compte de ce chiffre, le financement étranger des dépenses d'équipement réelles passe de 12,4 pour 100 à environ 20,9 pour 100.

124. L'assistance technique accordée par les gouvernements, les institutions internationales, les fondations et organisations privées, prennent l'un ou l'autre des trois formes ci-après, ou ces trois formes à la fois:

- a) envoi d'experts, de personnel technique et professionnel chargés de fonctions hautement techniques ou spécialisées dans le pays bénéficiaire
- b) envoi du matériel et du personnel nécessaires aux techniciens et aux experts au titre du paragraphe (a) et des matériaux nécessaires à la réalisation des ouvrages prévus dans le cadre de l'assistance technique;
- c) formation par les pays donateurs de stagiaires originaires des pays bénéficiaires à des techniques spéciales et formation professionnelle supplémentaire dans des établissements spécialisés aux frais du pays donateur.

125. Après les trois premières années d'application du plan national de développement, l'assistance technique, qu'il est difficile de chiffrer, représente un montant d'environ 12,9 millions de livres réparties comme ci-après:

Experts et personnel	5,7 millions de livres;
Stagiaires	4,3 millions de livres; et
Matériel et maté- riels	2,3 millions de livres (rapport d'activité 1964).

Les principaux pays donateurs sont les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Canada et la République fédérale d'Allemagne. La Nigéria a signé des accords d'assistance technique avec l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées, la République fédérale d'Allemagne, le Royaume-Uni, la Yougoslavie, la Tchécoslovaquie, le Canada et la Hongrie. La négociation de plusieurs autres accords est en cours. Depuis 1963, la Nigéria a formé environ 1.570 personnes à différentes disciplines, dans le cadre du programme ordinaire d'assistance technique.

126. Dans l'ensemble, on peut affirmer que l'assistance technique a joué un rôle presque tout aussi important que celui de l'aide financière extérieure pour la mise en oeuvre du plan de six ans.

127. F. Etude critique des conditions et des perspectives d'accélération du taux de développement industriel en Nigéria

La Nigéria est un pays qui possède d'énormes possibilités. Elle dispose d'abondantes ressources naturelles et d'une population nombreuse dont elle peut tirer la main d'oeuvre nécessaire. Néanmoins, les richesses que la nature lui prodigue sous la forme de ses terres, de ses fleuves, de ses ressources minérales, des ressources de son littoral, et par dessus tout de sa population active, ont été insuffisamment mises en valeur pour que la moitié de la masse du peuple s'en trouve allégée; cette situation s'explique largement par la pénurie de capitaux et le manque de connaissances techniques qui sont indispensables pour que toutes les ressources soient canalisées vers l'accélération de l'expansion économique.

128. L'économie de la Nigéria, tire sa force de l'agriculture qui, en même temps, est à la source de bien des faiblesses; de plus, l'absence de mise en valeur dans ce domaine risque fort de freiner le développement industriel. En premier lieu, la population d'un pays industriel doit être bien nourrie. L'agriculture représentant environ 56 pour 100 du produit intérieur brut de la Nigéria, ce qui en souligne l'importance, la plupart des recettes en devises étrangères du pays provenant d'autre part de l'exploitation des produits primaires, une mise en valeur de l'agriculture qui serait à la hauteur du potentiel qu'elle représente, pour ce qui est en particulier du cheptel, de la mise en culture des

terres arables et de l'horticulture, devra être accélérée si l'on veut que le rythme du développement industriel soit stimulé et soutenu.

129. La production de biens manufacturés, qui représentait 3 millions de livres en 1950, est passée à 15 millions de livres environ en 1960. Bien que le taux de croissance ait été rapide, la production totale n'a représenté toutefois que 1,3 pour 100 du produit intérieur brut en 1960. Il est certain que les perspectives d'un développement industriel rapide sont favorables étant donné que le marché intérieur est vaste, que les matières premières sont variées, que la main d'oeuvre est abondante et souple et que les sources d'énergie ne manquent pas. Certes, la main d'oeuvre qualifiée fait nettement défaut, mais l'accent placé actuellement sur la nécessité de multiplier les compétences techniques et sur les dividendes que le travail fournit à l'industrie, ne peut que favoriser la naissance d'une main d'oeuvre qualifiée. Le pays manque également de cadres supérieurs et moyens, comme les chefs d'entreprise, les directeurs, les chefs de service, les agents de maîtrise et les techniciens. Cette pénurie est peut-être l'obstacle le plus important à une expansion industrielle rapide. Le problème est résolu aujourd'hui partiellement grâce à l'assistance technique que reçoit le pays au titre d'accords bilatéraux ou multilatéraux.

130. L'investissement des capitaux intérieurs dans l'industrie est encore assez peu élevé, encore que les efforts étrangers interviennent pour le maintenir, à un niveau très faible (3 millions de livres par an environ dans les industries manufacturières et les industries de transformation, et 8 millions de livres par an dans les industries extractives). Les Nigériens manifestent une préférence pour les investissements dans le commerce, les transports routiers, le secteur des services et la construction qui fournissent une rémunération assez élevée des capitaux dans des délais assez courts. Un taux de croissance industrielle plus rapide est indispensable et doit être atteint; mais il exige que les investissements soient orientés vers les industries manufacturières et les industries de transformation. Les perspectives d'une prochaine réorientation sont favorables. Avec la création de la Nigerian Industrial

Development Bank, et l'expansion régulière du marché de l'argent, les Nigériens saisissent de mieux en mieux l'intérêt des investissements et la participation nationale au financement des ouvrages industriels est en progression. Les gouvernements de la Fédération, en particulier le Gouvernement fédéral, adoptent actuellement différentes mesures destinées à accroître et à encourager l'épargne privée et à mobiliser ces ressources inemployées pour le développement industriel.

131. Mais les résultats de ces divers efforts tendus vers l'augmentation de l'épargne intérieure ne peuvent aller bien loin dans le sens d'une expansion industrielle considérable, s'ils ne sont pas complétés par les apports de capitaux étrangers. Au cours d'un processus de développement rapide et planifié, un excédent des importations réelles sur les exportations est nécessaire pour que le niveau prévu des investissements soit maintenu. Cet excédent ne peut pas toujours être financé sur les réserves en devises étrangères d'un pays; il doit être alimenté par des entrées de capitaux étrangers dans le secteur public comme dans le secteur privé.

132. Pour que les capitaux étrangers entrent en quantité suffisante, il faut que le pays crée des conditions économiques, politiques et sociales favorables. La Nigéria est en concurrence avec bien d'autres pays (en voie de développement et industrialisés) pour attirer les capitaux étrangers si rares. Comme l'a déclaré notre Ministre des finances dans son récent discours sur le budget, "Les lois économiques et financières n'agissent pas dans le vide mais s'inscrivent dans le cadre social et politique d'une collectivité déterminée". Quand ils décident d'investir des capitaux, les étrangers choisissent les pays où le rendement des capitaux est le plus élevé, ceux où leurs capitaux et leurs bénéfices seront en sécurité et aussi ceux d'où ils pourront facilement et sûrement les rapatrier. Les exemptions fiscales et tarifaires jouent le rôle de stimulants auprès des investisseurs étrangers. Toutefois, la stabilité politique et sociale est un stimulant bien plus efficace encore. Il faut que le pays s'emploie à éviter des tensions graves d'ordre social, tribal ou politique. Une fois ces questions réglées, une stabilité financière et monétaire suffisante suscitera la bonne volonté des étrangers et attirera les capitaux dont le pays a tant besoin pour accélérer l'expansion industrielle.

133. Pour se procurer des devises, la Nigéria est fortement tributaire de ses exportations de produits primaires qui sont d'une importance capitale pour son économie. Les prix des produits primaires sont en général très faibles sur le marché mondial, ce qui a nettement retardé le processus du développement économique des pays producteurs.

On peut regretter qu'aucun indice ne permette de prévoir que les pays industrialisés seraient disposés à prendre des mesures positives pour aider les pays producteurs primaires à obtenir des cours plus avantageux pour leurs produits d'exportation. Une hausse des cours des produits primaires qu'exporte la Nigéria permettra au pays d'être moins tributaire de l'aide étrangère pour son développement industriel. Reconnaissant ces faits, le Gouvernement n'épargne aucun effort pour négocier des privilèges de la part de la Communauté économique européenne, pour participer aux conférences internationales comme celle des Nations Unies sur le commerce et le développement, et pour négocier des accords bilatéraux avec certains pays. Toutes ces mesures sont destinées à donner de l'expansion aux marchés d'exportation de la Nigéria et à améliorer ses termes d'échanges. C'est l'amélioration des échanges qui, plus que l'assistance qu'elle reçoit, est une condition préalable indispensable à l'accélération du développement industriel de la Nigéria.

TABEAU 4

INDUSTRIELLES AYANT COMMUNIQUÉ DES RENSEIGNEMENTS

INDUSTRIEL	Nombre d'entreprises ayant communiqué des renseignements	Effectif de la main-d'œuvre	Traitements et salaires (en milliers de £.)	Valeur de la production (en milliers de £.)
Préparations et conserves de viande	1	553	138	696
Produits laitiers	3	93	47	349
Conserves de fruits	3	125	28	102
Boulangerie et pâtisserie	44	1.625	153	1.906
Produits alimentaires divers ^{1/}	12	2.550	650	14.697
Bières et boissons non alcooliques ^{2/}	16	2.678	522	4.324
Textiles	25	6.720	1.006	4.313
Fabrication et réparation des chaussures	2	743	95	825
Articles d'habillement et ouvrages divers en tissu	8	375	46	756
Soieries	65	8.766	1.504	6.861
Soieries	47	3.129	451	1.977
Soieries	68	5.753	1.327	3.875
Teinturerie et défilage ^{3/}	6	271	42	240
Tannage	25	5.304	564	3.926
Ouvrages en caoutchouc ^{4/}	5	216	60	1.073
Produits chimiques de base ^{5/}	42	3.423	468	11.277
Suif et corps gras	4	152	32	459
Peintures	6	1.824	535	3.773
Savons	12	975	166	1.661
Parfums et produits de beauté	7	635	291	228
Produits chimiques divers	5	364	59	164
Brûques et tuiles	4	193	35	21
Produits céramiques et verrerie	8	1.669	268	3.640
Produits en ciment et en béton ^{6/}	27	2.975	665	4.917
Ouvrages en métal ^{7/}	3	120	9	157
Machines	5	96	11	37
Machines, appareils et fournitures électriques	3	530	117	279
Construction navale et réparation des navires	3	1.177	270	1.952
Montage des véhicules	65	4.934	1.296	7.813
Réparation des véhicules automobiles	4	112	21	758
Montage des cycles	7	425	81	328
Produits en plastique				
TOTAL	524	56.277	10.974	63.201

Source : Résumés des statistiques rassemblées pour l'enquête industrielle de 1952.

^{1/} Une minoterie et 3 fabriques de cigaretttes.

^{2/} Une brasserie.

^{3/} Deux manufactures d'articles de papeterie.

^{4/} Trois établissements de rechargement de pneumatiques et 2 manufactures d'articles de voyage.

^{5/} Deux manufactures d'ouvrages en bitume.

^{6/} Deux cimenteries.

Les chiffres ont été arrondis.

TABEAU 5
EFFECTIF DE LA MAIN-D'ŒUVRE EMPLOYÉE DANS L'INDUSTRIE - FÉDÉRATION

INDUSTRIE	Nombre d'entreprises ayant communiqué des renseignements	RÉSULTATS DE LA MAIN-D'ŒUVRE EMPLOYÉE				PERSONNEL DE DIRECTION		EMPLOYÉS DE BUREAU		TRAVAILLEURS QUALIFIÉS		Total
		Étrangers de la main-d'œuvre	Étrangers des autres	Personnel de direc- tion et personnel	Employés de bureau	Travailleurs qualifiés	Travailleurs qualifiés et non qualifiés	Travailleurs non qualifiés	Total			
Préparations et conserves de viande	3	553	22	4	2	92	176	261	531			
Produits laitiers	3	195	6		1	24	64	96	155			
Conserves de fruits	3	175	3	4	1	11	55	123	171			
Boulangerie et pâtisserie	44	1.626	6	64	6	221	877	456	1.618			
Produits alimentaires divers ^{1/}	12	2.550	66	51	51	200	1.166	1.067	2.484			
Bières et boissons non alcoolisées ^{2/}	16	2.078	63	46	46	358	945	766	2.015			
Textiles	25	6.780	130	30	30	181	3.162	3.237	6.610			
Fabrication et réparation des chaussures	9	743	12	9	9	12	299	391	731			
Soieries	8	373	10	1,3	8	19	159	179	365			
Articles d'habillement et ouvrages divers en tissu	45	8.788	115	99	99	446	2.462	5.664	8.571			
Meubles	47	3.129	48	105	105	224	1.541	1.211	3.081			
Imprimerie et édition ^{3/}	68	5.753	73	369	369	912	3.026	1.353	5.680			
Tannage	6	271	7	5	5	13	145	101	264			
Ouvrages en caoutchouc ^{4/}	25	5.304	38	25	25	187	1.084	3.970	5.266			
Produits chimiques de base ^{5/}	5	215	8	5	5	40	67	88	208			
Huiles et corps gras	42	3.423	44	29	29	194	869	2.267	3.379			
Peintures	4	152	15	3	3	10	21	103	137			
Savons	6	1.824	36	52	52	344	980	394	1.788			
Parfums et produits de beauté	12	975	30	29	29	89	136	691	945			
Produits chimiques divers	7	635	20	111	111	97	187	212	607			
Briques et tuiles	5	564	7	9	9	26	108	57	190			
Produits céramiques et verrerie	4	193	3	3	3	8	124	55	190			
Produits en ciment et en béton ^{5/}	8	1.669	32	24	24	114	873	626	1.631			
Ouvrages en métaux	27	2.975	134	31	31	143	1.176	1.491	2.841			
Machines	3	120	1	3	3	5	13	98	19			
Machines, appareils et fournitures électriques	5	96	1	4	4	15	32	44	95			
Construction navale et réparation des navires	3	530	10	4	4	42	370	104	520			
Montage des véhicules	3	1.177	56	4,8	15	222	785	159	1.121			
Réparation des véhicules automobiles	65	4.914	21,4	153	153	1.081	2.389	1.097	4.720			
Montage des cycles	4	112	2	7	7	15	60	28	110			
Produits en plastique	7	425	19	6	6	64	53	253	466			
TOTAL	524	58.277	1.223	2,1	1.306	5.457	21.292	26.999	57.054			

Source : Equipe industrielle 1962.

^{1/} Une biscuiterie et 3 fabriques de cigarettes.

^{2/} Une brasserie.

^{3/} Deux manufactures d'articles de papeterie.

^{4/} Deux établissements de rechargement de pneumatiques et deux manufactures d'articles de voyage.

^{5/} Deux manufactures d'ouvrages en tissu.

^{6/} Deux cimenteries.

Les chiffres ont été arrondis.

TABLEAU 6

TRAITEMENTS ET SALAIRES, PAR INDUSTRIE - FÉDÉRATION

(en millions de livres)

INDUSTRIE	Nombre d'entreprises ayant communiqué des renseignements	Total des traitements étrangers et salaires	PERSONNEL				Total
			Personnel de direction et personnel des sièges	Employés de bureau	Ouvriers qualifiés et non-qualifiés	Freuilleurs et non-qualifiés	
Préparations et conserves de viande	3	138	2	27	31	26	86
Produits laitiers	3	18	1	4	11	13	29
Conserves de fruits	3	26	2	3	8	8	21
Boulangerie et pâtisseries	44	153	19	28	65	29	141
Produits alimentaires divers ^{1/}	12	650	47	46	269	80	448
Bières et boissons non alcoolisées ^{2/}	16	520	47	84	149	87	367
Textiles	25	1.008	17	32	567	218	832
Fabrication et réparation des chaussures	9	20	3	6	36	30	75
Articles d'habillement et ouvrages divers en tissu	8	46	3	3	14	16	36
Boisages	45	1.504	77	78	512	496	1.163
Mobilier	47	451	40	248	209	87	371
Imprimerie et édition ^{3/}	68	1.327	208	248	623	124	1.203
Tannage	6	42	4	4	16	7	31
Ouvrages en caoutchouc ^{4/}	25	564	18	40	104	314	476
Produits chimiques de base ^{5/}	5	60	8	13	14	10	45
Huiles et corps gras	42	468	20	42	136	172	370
Peintures	4	32	2	1	4	9	16
Services	6	532	65	116	220	21	422
Parfums et produits de beauté	12	168	10	31	15	59	135
Produits chimiques divers	7	291	129	16	16	14	175
Triqués et toiles	3	59	4	6	18	19	47
Produits céramiques et verrerie	4	35	3	1	20	4	28
Machines	3	288	02	01	002	002	007
Produits en ciment et en béton ^{6/}	27	665	23	38	211	118	390
Ouvrages en métaux	3	11	2	2	3	2	9
Machines, appareils et fournitures électriques	3	117	3	11	70	9	93
Construction navale et réparation des navires	3	270	13	44	102	17	176
Montage des véhicules	65	1.296	95	225	370	94	784
Réparation des véhicules automobiles	4	21	3	3	11	2	19
Montage des cycles	4	81	3	11	11	20	45
Produits en plastique	7		3	11	11	20	45
TOTAL	524	10.974	879	1.240	3.942	2.167	8.228

Source : Enquête industrielle, 1962.

- 1/ Une biscuiterie et 3 fabriques de cigarettes.
- 2/ Une brasserie.
- 3/ Deux manufactures d'articles de papeterie.
- 4/ Trois établissements de repassage de pneumatiques et 2 manufactures d'articles de voyage.
- 5/ Deux manufactures d'ouvrages en tissu.
- 6/ Deux cimenteries.

Les chiffres ont été arrondis.

TABLÉAU 7

IMPENSES EN CAPITAL PAR INDUSTRIE - FÉDÉRATION

INDUSTRIES	Nombre d'entreprises ayant communiqué des renseignements en capital	Nombre d'établissements ayant indiqué le montant de leurs dépenses en capital	(en millions de livres)			Terrain
			Véhicules	Machines et outillage	Travaux de génie civil	
Préparations et conserves de viande	3	121	19	59	43	-
Produits laitiers	3	23	9	10	4	-
Conserves de fruits	3	5	-	2	3	-
Boulangerie et pâtisserie	44	203	60	67	92	4
Produits alimentaires divers	12	2.183	27	1.232	924	-
Bières et boissons non alcooliques	16	765	134	336	294	-
Textiles	25	2.650	15	1.697	938	-
Fabrication et réparation des chaussures	9	2	-	1	-	-
Soins	45	209	76	76	22	35
Articles d'habillement et ouvrages divers en tissu	8	17	3	7	6	1
Meubles	47	85	19	31	35	-
Imprimerie et édition	68	1.088	54	501	311	1
Tannage	6	99	2	32	65	-
Ouvrages en caoutchouc	25	918	31	197	276	414
Produits chimiques de base	5	153	2	19	85	-
Huiles et corps gras	42	254	45	165	44	-
Peintures	4	310	7	93	210	-
Savons	6	144	59	73	19	-
Parfums et produits de beauté	4	36	6	21	9	-
Produits chimiques divers	12	202	22	48	129	-
Briques et tuiles	7	170	2	7	95	3
Produits céramiques et verrerie	4	60	6	54	-	-
Produits en ciment et en béton	8	776	31	384	342	19
Ouvrages en métal	27	102	42	414	234	3
Machines	23	21	1	4	16	-
Machines, appareils et fournitures électriques	2	138	5	92	41	-
Construction navale et réparation des navires	5	11	1	10	-	-
Montage des véhicules	3	3	-	3	-	-
Réparation des véhicules automobiles	1	3	-	3	-	-
Montage des cycles	65	261	78	71	84	28
Produits en plastique	2	3	-	3	-	-
	4	213	10	168	35	-
	7					
TOTAL	524	11.825	737	5.880	4.576	473

Source : Enquête industrielle 1952.

1/ Une minoterie et 3 fabriques de cigarettes.

2/ Une brasserie.

3/ Deux manufactures d'articles de papeterie.

4/ Trois établissements de recharge de pneumatiques et 2 manufactures d'articles de voyage.

5/ Deux manufactures d'ouvrages en bitume.

6/ Deux cimenteries.

Les chiffres ont été arrondis.

Documents de référence

1. E.C.N. Rapports annuels 1959/60, 1960/61, 1961/62, 1962/63, 1963/64.
2. Rapports annuels de la Nigerian Coal Corporation, 1960/61, 1961/62, 1962/63, 1963/64.
3. Utilisation du gaz naturel dans l'économie nigérienne: Rapport de la Canadian Industrial Gas.
4. Federal Ministry of Mines and Power - Rapports annuels de la Division des mines.
5. Rapports d'enquêtes sur l'emploi et les rémunérations, 1958 à 1962.
6. Situation de la main-d'oeuvre en Nigéria (rapport provisoire) 1963.
7. Report on the Development of Technical and Commercial Education in the Federation of Nigeria 1961 - 1976, par F. Cance et M.L. Cottier.
8. National Registrar of Students . Deuxième série.
9. Statistiques de l'enseignement pour 1963.
10. Rapport annuel du Ministère fédéral du travail 1959 - 1960.
11. Handbook of Commerce and Industry in Nigeria; cinquième édition, Lagos, Ministère fédéral du commerce et de l'industrie, 1962.
12. Alan Sokolaki: the Establishment of Manufacturing in Nigeria, New York: Frederick A. Praeger éditeurs, III (quatrième Avenue, New York 3, N.Y. Etats-Unis.
13. Stolper, W., Hansen, L., et Iwuagwu, L.O.: Government expenditures on Goods and Services, Lagos: Ministère fédéral du développement économique, 1961.
14. Plan national de développement, Lagos, Ministère du développement économique.
15. Ashby, E., et autres, Investment in Education: Rapport de la Commission on Post School Certificate and Higher Education in Nigeria, Lagos : Federal Government Printer, 1960.